

REGION BRETAGNE

n° 18_DGS_05

CONSEIL REGIONAL
13 et 14 décembre 2018
DELIBERATION

Breizh COP, un monde à vivre – Les objectifs

Le conseil régional convoqué par son Président le 20 novembre 2018, s'est réuni le vendredi 14 décembre 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 17h), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (jusqu'à 12h20), Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 15h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT (jusqu'à 16h), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 16h), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 17h25), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 11h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 15h45), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 17h25), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h45), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (à partir de 14h45), Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 17h15), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 15h30), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 17h25), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 15h45), Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 17h) Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT (jusqu'à 17h), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF (jusqu'à 17h), Monsieur Martin MEYRIER (jusqu'à 16h10), Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h45 puis à partir de 14h35), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 17h), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 17h15), Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 14h45 et après 16h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 16h30), Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 17h40), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 17h), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 15h45), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 13h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 16h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI à partir de 12h20), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT de 15h50 à 17h puis à Madame Delphine DAVID à partir de 17h), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 16h), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE à partir de 16h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA

jusqu'à 11h), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA à partir de 15h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur DE SALLIER DUPIN), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur David ROBO de 14h45 à 17h puis à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI jusqu'à 14h45), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUPEAUX-PEDRONO à partir de 17h15), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 15h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 15h45), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 17h), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 17h), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir de 16h10), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h45 à 14h35), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 17h15) Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h35 à 16h), Monsieur Bruno QUIVILLIC (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 16h30), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 17h40), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER à partir de 17h), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 15h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 13h), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 16h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 décembre 2018 ;

Vu les avis de la commission Finances et affaires générales du 10 décembre 2018, de la commission Education, formation et emploi du 5 décembre 2018, de la commission Economie, agriculture et mer, Europe du 7 décembre 2018, de la commission Aménagement du territoire du 6 décembre 2018, de la commission, Culture et vie associative du 7 décembre 2018 et de la commission Développement durable du 5 décembre 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Les groupes Rassemblement National et Droite, Centre et Régionalistes votent contre, abstention de Madame Catherine BLEIN)

- **de PRENDRE ACTE** de ce point d'étape ;
- **de VALIDER** les 38 objectifs de la Breizh COP, comme base de discussion pour la nouvelle étape ouverte ;
- **d'APPROUVER** la méthode proposée.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Direction générale des services

Session du Conseil régional - décembre 2018

Breizh COP, un monde à vivre Les objectifs

I – Point d'étape sur la démarche.

Lors de sa session d'avril 2018, à Brest, à l'issue d'un débat portant sur les grands défis auxquels la Bretagne doit faire face, le Conseil régional a adopté un document d'orientation posant le cadre de la démarche et son ambition. Cette session, point d'étape dans la dynamique engagée, clôturait une première phase de travail portant sur le diagnostic partagé, l'identification des grands enjeux et des défis à relever, fixant les grandes orientations transversales pour la suite. Elle s'appuyait sur l'ensemble des réflexions lancées, des consultations mises en œuvre et des contributions reçues depuis mars 2017.

Que disait le document d'orientation ?

Il faisait un triple constat très fort, et pointait un sentiment général d'urgence :

- **Une urgence climatique** désormais partagée et placée au premier rang des enjeux et défis à relever. Une urgence quant à l'érosion de la biodiversité et plus globalement l'épuisement des ressources jusque-là trop souvent minimisée ou parfois considérée comme accessoire, maintenant perçue comme un enjeu existentiel.
- **Des tendances lourdes à des déséquilibres territoriaux** liées à des phénomènes de polarisation d'activité conduisant à une aggravation des divergences dans les dynamiques de développement et à des modèles d'organisation spatiale non vertueux. Un risque quant au développement d'un sentiment de décrochage de la part de certains territoires et d'abandon de la part de certaines populations.
- **Une action collective et une action publique confrontées à un procès en inefficacité**, à réinventer face au désintérêt de nombre de nos concitoyen·ne·s.

Le rapport d'avril proposait ainsi une charte des valeurs et des principes, portant l'ambition de la démarche proposée à toute la Bretagne et formalisait trois orientations transversales :

1. **Une région créatrice, performante et rayonnante dans le monde**
2. **Une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures**
3. **Une région mobilisée, participative et démocratique**

Derrière ces formulations, parfois perçues comme un peu générales, la F affichée de :

- Renforcer la place et le rayonnement de la Bretagne dans le monde,
- Déployer un nouveau modèle de développement, plus performant parce que plus durable,
- Promouvoir de nouvelles formes d'aménagement privilégiant la proximité,
- Réinventer de nouveaux modèles de développement et de vie plus sobres,
- Repenser l'action publique et l'action collective.

Il identifiait enfin les trois leviers complémentaires pouvant permettre la mise en œuvre de la Breizh COP :

- L'engagement volontariste et volontaire de tous,
- La règle contraignante,
- Le contrat, l'incitativité et la conditionnalité des aides.

Une concertation auprès de nos concitoyens.

La session d'avril 2018 a ouvert une nouvelle phase de la démarche avec en particulier le lancement d'une concertation citoyenne auprès de tou-te-s les bretonnes et les bretons voulant s'exprimer.

Elle s'est d'abord appuyée sur une campagne d'information appelant le plus grand nombre à participer pour donner son point de vue et réagir aux enjeux posés sur leur vie quotidienne et future.

Elle s'est ensuite développée sur plusieurs canaux afin de diversifier les voies de prise de parole et de répondre à la difficulté à toucher nos concitoyen-ne-s sur des sujets pouvant leur paraître doublement lointains : éloignement de la date de 2040 au regard de leurs préoccupations du quotidien qui, souvent, priment dans la hiérarchie de leurs priorités ; éloignement de l'échelle régionale pour des personnes qui vivent dans des réalités territoriales souvent plus étroites, celle des bassins de vie, de leurs communes. Ainsi doit-on constater que l'échelle régionale, qui est certainement la bonne en Bretagne pour l'exercice démocratique ou la coordination des politiques publiques dans de nombreux domaines, reste, pour les habitant-e-s, à mi-chemin entre leurs préoccupations immédiates qui se lisent à plus petite échelle et leur perception d'une réalité globale qui est celle de la mondialisation, cette dernière se jouant à des échelles supra nationales.

Quatre canaux de concertation ont été déployés, permettant à nos concitoyen-ne-s de réagir à des propositions, de dire leurs attentes et inquiétudes, de faire des suggestions :

- Une plateforme interactive sur l'atelier breton proposant 6 grands débats thématiques et permettant d'amender et de s'exprimer sur les propositions,
- Un panel citoyen d'une soixantaine de bretonnes et de bretons, représentatifs des grandes catégories territoriales, sociales et démographiques de la population,
- Un jeu de plateau, strategiezh, permettant à des bretonnes et bretons, en petits groupes, de confronter leur vision de l'avenir, de débattre des grands enjeux d'avenir et de construire, dans cette confrontation, des scénarios préférentiels,
- Un jeu en ligne de type serious game permettant à des personnes, à titre individuel, faire leurs choix d'aménagement pour construire leur Bretagne de demain.

La diversité des outils proposés a permis d'élargir le nombre de participants jeunes, même si la participation reste néanmoins relativement modeste. Quels que soient les outils mis en œuvre, de mobiliser nos concitoyen·e·s sur des questions qui peuvent être perçues comme conceptuelles et complexes d'accès. Les centaines de bretonnes et de bretons qui se sont exprimés doivent donc être salués et leur parole doit être entendue et analysée pour les messages adressés aux acteurs publics, quant à leurs attentes, leurs inquiétudes et leurs priorités.

Il convient naturellement, dans cette écoute, de rester prudent sur les biais méthodologiques que comporte toute concertation citoyenne qui ne vaut ni consultation démocratique, ni enquête d'opinion scientifique, en dehors du panel, qui se voulait représentatif.

Cette expression, synthétisée par le travail de stagiaires étudiants accueillis dans les services régionaux et annexée au présent rapport, dit des choses importantes qui permettent pour la plupart de conforter les premières orientations retenues par le Conseil régional dans ses travaux. Elle conforte la priorité à donner aux urgences écologiques et aux inégalités sociales et territoriales. Elle confirme un regard favorable sur l'évolution des pratiques, sur une « rupture négociée » vis-à-vis des modèles traditionnels.

Des objectifs ambitieux.

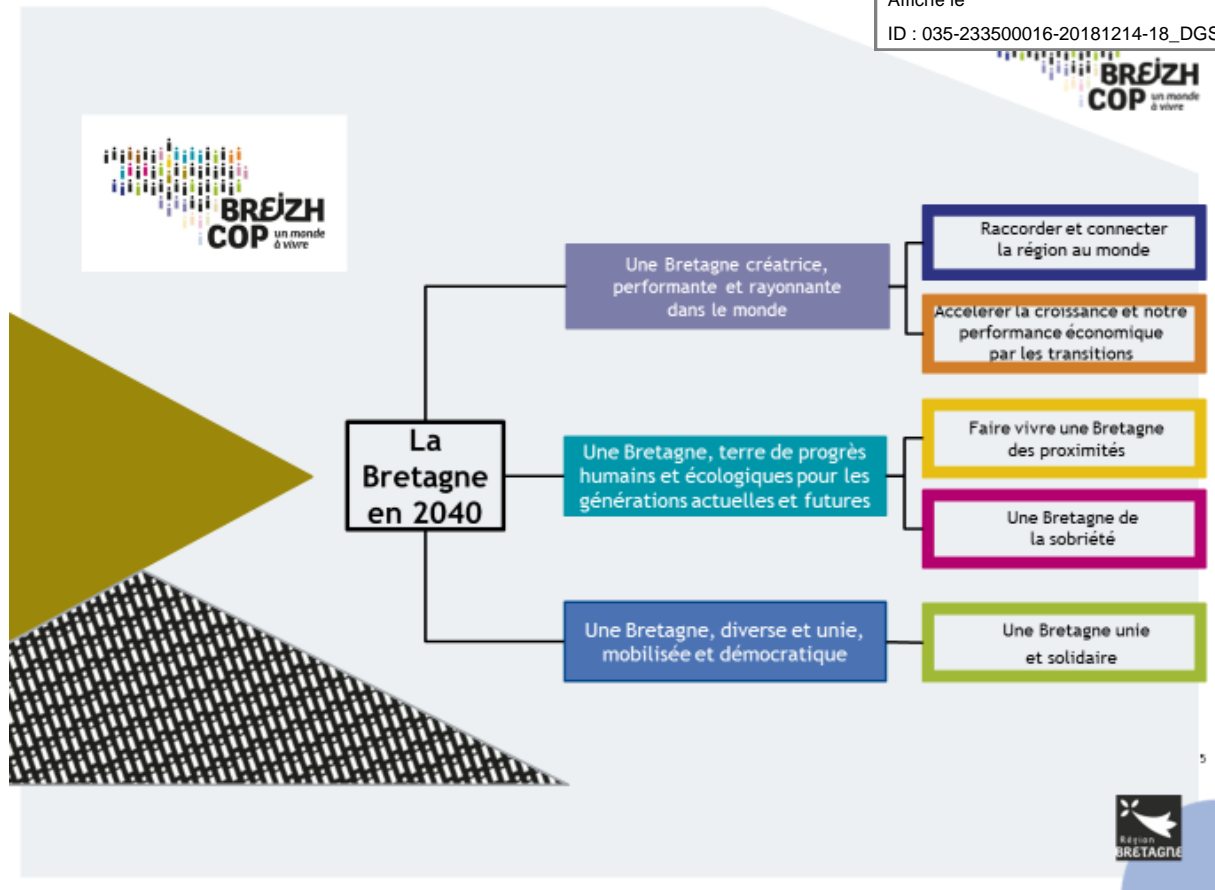
Sur la base de l'ensemble des débats organisés, des contributions reçues lors de la première phase des travaux, en tenant compte des échanges intervenus avec le comité de coordination ainsi que des avis formalisés par le conseil scientifique de la Breizh COP, le Conseil régional a proposé 38 objectifs. Ils ont été construits en déclinaison des orientations transversales retenues en avril et visent à définir des objectifs mobilisateurs, mesurables ambitieux et réalistes.

Ils ont été définis par thématiques, mais en maintenant le souci de transversalité.

- Les thématiques sont les grands domaines d'intervention ciblés par la loi pour le SRADDET (habitat, égalité des territoires, gestion foncière, biodiversité, climat, énergie, ...) et au-delà (développement économique, formation, culture, solidarité...)
- La transversalité est portée par les grandes orientations d'avril 2018.

Ces objectifs ont pour vocation de servir de socle pour la construction des règles générales, des engagements et des évolutions des politiques publiques et contractuelles.

Ces propositions ont été formulées de manière synthétique, proposant une ambition nouvelle par rapport à l'état actuel de manière à susciter le débat. L'idée générale est de s'inscrire dans une forme de « rupture » et donc de faire bouger les lignes. Les sous-objectifs ont été formulés comme autant d'illustrations de l'objectif principal.



La concertation avec les acteurs institutionnels dans les territoires.

Le débat s'est notamment organisé autour de 5 réunions territorialisées, appelées COP territoriales, auxquelles étaient invité·e·s les élu·e·s des territoires ainsi que les acteurs de la société civile organisée représentée par le CESER, les conseils de développement, les mondes associatifs et socio professionnels. Des contributions écrites ont par ailleurs été encore reçues de la part de territoires et d'acteurs divers. Des contributions complémentaires ont enfin été recueillies sur la plateforme interactive maintenue à l'attention de nos partenaires.

Au total, ce sont près de 500 personnes, dont un grand nombre d'élu·e·s municipaux·ales, qui se sont déplacées et ont participé activement à ces 5 réunions. Toutes organisées de la même manière et sur le même contenu, avec l'appui de la fédération régionale des agences d'urbanisme, elles ont permis à la fois des débats généraux quant aux grands enjeux et orientations de l'avenir pour la Bretagne et des travaux plus précis et approfondis sur des « bouquets » d'objectifs. Elles ont permis de comprendre les appréhensions des uns et des autres, les préoccupations plus spécifiques des territoires et les visions diverses des acteurs ruraux, urbains ou habitant les espaces côtiers.

Plusieurs grands enseignements peuvent d'ores et déjà en être tirés.

Sur la démarche :

- Les participant·e·s ont d'abord manifesté un réel intérêt à la démarche proposée par le Conseil régional et en ont approuvé les grandes lignes quant à sa méthode et à ses buts. La spécificité de cette démarche, liant élaboration du SRADDET et mobilisation large dans l'esprit de l'engagement a été bien perçue. De même ont été partagés le caractère d'urgence de la situation et la nécessité de repenser ensemble nos manières de faire et d'agir. L'idée d'une rupture nécessaire n'a ainsi pas fait l'objet d'objection de principe.
- Les débats ont été réels, les controverses n'ont pas manqué, mais force est de constater qu'ils se sont déroulés dans un esprit apaisé et constructif, semblant apporter la preuve de la maturité des acteurs bretons et de la réalité de cette cohésion qui permet de rechercher des compromis, y compris sur les sujets les plus délicats, quand il s'agit d'œuvrer pour l'intérêt général.

- Les grands enjeux mis en exergue lors de la session d'avril : l'insistance particulière s'est exprimée quant à l'urgence de l'aménagement et l'équilibre du territoire.
- De même a toujours été rappelée la diversité des territoires bretons et la nécessité de la prendre en compte. Ceci devant conduire à des solutions différenciées selon les situations, à la mise en place de politiques adaptées aux réalités locales, au respect très strict du principe de subsidiarité tendant à laisser à l'échelle la plus petite la priorité pour la mise en place des solutions adéquates, à une plus forte territorialisation des politiques publiques.

Sur les objectifs :

- Les objectifs généraux proposés par la Région n'ont pas provoqué l'expression d'objection ou de rejet. Parfois, les propositions d'objectifs se sont vu reprocher une certaine tiédeur par des acteurs conscients des urgences à agir. Mais force est de constater que ce volontarisme, très fort pour les objectifs d'ordre général, a pu se heurter à plus de prudence dès lors que des chiffres et des seuils étaient avancés.
- La question du risque de désillusion a été posée, si les moyens déployés et les résultats obtenus in fine n'étaient pas à la hauteur des objectifs posés.
- Certains ont aussi suggéré que des priorités soient identifiées au sein des 38 objectifs.
- Des attentes se sont exprimées quant au manque de précision de certains objectifs, parfois jugés trop généraux ; quant à leur formulation ne permettant pas de passer de l'intention générale à la vision réaliste ; quant à leur phasage dans le temps, nombre d'acteurs suggérant que des jalons soient clairement posés pour mieux appréhender dans quel rythme engager les actions.
- Les débats ont aussi fait émerger quelques questions sans doute sous-estimées dans l'ensemble des travaux engagés : la question des migrations, dans ses réalités actuelles et plus encore dans ses perspectives à venir liées aux enjeux majeurs du changement climatique, l'enjeu premier de l'éducation et de la formation et de l'élévation des compétences, la réflexion sur l'anticipation des emplois de demain, la transformation du travail lui-même, la question des sources de financement à mobiliser ou l'ingénierie nouvelle à imaginer pour accompagner ces transformations.
- Beaucoup de remarques ou de propositions liées à des enjeux plus locaux ont aussi été exprimées.

Plus spécifiquement, plusieurs objectifs proposés soulèvent des débats importants.

- **N°2 : Assurer le meilleur raccordement de la Bretagne au reste du monde.** Cela soutient l'accessibilité ferroviaire jusqu'à Brest et Quimper, mais fait le lien avec les enjeux aéroportuaires et les mobilités de proximité. En d'autres termes, sans revenir sur l'objectif des 3 heures, il dit implicitement que le gain des 15 minutes sur les lignes vers Brest et Quimper n'est pas la condition suffisante du raccordement et de l'accessibilité.
- **N° 3 : Atteindre une multimodalité performante pour le transport de marchandises.** Mais comment concilier l'objectif de renforcer l'activité portuaire (inscription au R-TET) qui conduirait à une augmentation du trafic routier entre l'ouest et l'est avec les enjeux de réduction des gaz à effet de serre ?
- **N°9 : Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux transitions pour se situer en leader sur ces domaines.** Cela induit des priorisations et des conditionnalités dans les aides aux entreprises et aux secteurs selon qu'ils participent ou non aux transitions. Mais comment concilier une telle priorisation, rendue encore plus risquée que la visibilité sur les métiers et les compétences requise demain est faible, avec le maintien de l'emploi partout dans les territoires, à court terme ?
- **N°10 : Faire de la Bretagne un laboratoire d'innovation au service d'un tourisme durable.** Mais quel tourisme voulons-nous ? L'objectif quantitatif doit-il continuer à être notre cible première ? Mais à l'inverse, doit-on prendre le risque de basculer dans un tourisme élitiste ?
- **N°11 : Faire de la Bretagne la région leader de l'agro écologie et du bien manger.** Cet objectif emporte la généralisation des pratiques de l'agroécologie, donc une priorisation totale de nos politiques publiques vers ce type de dispositifs, ainsi qu'un appel à une très forte contribution de l'agriculture aux réponses à apporter aux défis climatique et écologique.

- **N°17 : Inventer les nouvelles mobilités de demain pour d'usages et réduire le parc automobile.** En plus de toutes les d'infrastructures et de développement des usages des modes alternatifs à la voiture solo, cette ambition emporte notamment, un objectif de taux de remplissage moyen de 1,5 personnes par véhicule. Plus largement, c'est un objectif de réduction du parc automobile qui est poursuivi. Mais comment adapter de tels objectifs aux réalités du monde rural et ne pas aggraver la fracture sociale et territoriale ?
- **N°18 : Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales.** Ceci emporte un objectif d'arrêt des créations de logement en extension lorsque le taux de vacance de logement de la commune est supérieur à la moyenne. Mais comment faire que cet objectif ne soit pas contraire à son but et ne condamne pas les communes déjà en difficulté à ne plus pouvoir accueillir de nouvelles populations ? Quel accompagnement régional et solidaire peut-on envisager pour aider les territoires les plus fragiles pour lesquels les objectifs sont les plus difficiles à atteindre ?
- **N°19 : Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence.** Ceci implique l'interdiction de nouvelles surfaces commerciales en extension et l'objectif de réduire à 5% des surfaces les taux de vacances. Comment adapter cet objectif aux enjeux des territoires plus fragiles et ne pas aggraver leur situation ?
- **N°23 : Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique. Et N° 27 Dépasser en Bretagne les objectifs nationaux de transition énergétique.** Accélérer veut dire aller plus vite vers les objectifs de facteur 4, voire de neutralité carbone posés par les accords internationaux et retranscrits par la loi française. Mais comment aller plus vite alors que, déjà, les objectifs du SRCAE ne pourront être atteints au rythme actuel des actions ? Comment vouloir faire plus en Bretagne alors que nous souffrons de deux handicaps majeurs : celui de la périphéricité qui induit que pour un développement équivalent, nous produisons forcément plus de gaz à effet de serre liés aux transports que les autres territoires ; celui de la place de l'élevage (48 % des gaz à effet sont dus en Bretagne à l'activité agricole) qui fait que la réduction au facteur 4 entrainerait une remise en cause profonde de ses caractéristiques, notamment en matière d'élevage.
- **N°26 : Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement.** Cela pose notamment la question des enjeux quantitatifs, l'eau devenant une ressource rare et vitale pour le développement démographique des villes et pour les entreprises. La question des solidarités territoriales et donc de la gouvernance de l'eau est donc posée. Mais comment dépasser les égoïsmes territoriaux ?
- **N°30 : Garantir comme règle prioritaire l'obligation de rechercher l'évitement des nuisances environnementales, avant la réduction puis en dernier lieu la compensation.** Soit cet objectif n'est que l'application de la loi et il n'est pas plus contraignant que cela, soit on veut aller vers une quasi impossibilité de compenser et donc une quasi obligation de réduire ou d'éviter les nuisances et alors, on risque de rendre parfois encore plus difficile l'engagement de projets de développement.
- **N°31 : Mettre un terme à la consommation d'espaces agricole et naturel.** A quelle échéance place-t-on cet objectif ? A quel moment devient-il une règle contraignante rendant impossible la moindre extension ? Envisage-t-on que ses traductions puissent être diverses selon le type de territoire, urbain, littoral ou rural ?
- **N°33 : Conforter une armature territoriale et urbaine au service d'un double enjeu d'attractivité et de solidarité.** Quelle place et quel rôle pour les métropoles et les villes moyennes, comment concilie-t-on rayonnement international, national et solidarité ? Quels droits et devoirs pour chaque niveau de structure territoriale ?
- **N° 35 : Lutter contre la précarité énergétique.** Il porte un objectif de réhabilitation massif de logements par an, que la France entière, notamment compte tenu des restrictions budgétaires à l'œuvre, n'est pas capable de tenir.

- **N° 36 : Favoriser l'égalité des chances entre les territoires** renouvelé en termes de territorialisation des politiques régionales à l'ingénierie territoriale.

Sur les prochaines étapes :

- Se sont noués des débats fondamentaux sur le rapport entre le moyen terme et l'immédiat, entre l'objectif environnemental et l'objectif social, entre l'ambition et le réalisme, entre la règle régionale et la différenciation. Ce sont bien les capacités différenciées des différents territoires à assumer des objectifs ambitieux et à les mettre en œuvre qui ont été rappelées. Au-delà de l'objectif de la rupture c'est bien le chemin pour y parvenir qui a fait l'objet des principaux débats. Ils invitent à poursuivre le travail et la co-construction.
- Beaucoup ont ainsi manifesté une forme d'impatience à en savoir plus sur les suites plus opérationnelles, tout en disant leur attachement à ce que le Conseil régional ne décide pas seul et trop vite. Ils et elles ont ainsi exprimé une forte demande d'être associé-e-s à la poursuite des travaux, notamment ceux portant sur les dispositions opérationnelles, les normes et les évolutions des politiques publiques qui seront arrêtées.
- La question de la capacité à suivre ces objectifs et donc à observer les changements engagés a été posée avec la suggestion de se doter d'outils partagés.
- Nombreux sont ceux qui ont insisté sur l'acceptabilité des propositions faites auprès de nos concitoyen-ne-s et sur la nécessité, dès lors, de renforcer tous les outils de pédagogie, de concertation et d'explication.
- Ces débats ont enfin fait émerger ou ont confirmé les principaux « sujets qui fâchent » et qui demanderont, dans les semaines qui viennent un approfondissement des travaux collectifs : foncier, densité, logement, urbanisme commercial, armature territoriale et urbaine, modèle agricole et vitesse de transformation, place de la culture... et la pointe Bretagne à trois heures de Paris...

La synthèse des débats intervenus lors des cinq réunions territoriales, réalisée par la Fédération régionale des Agences d'urbanisme, est consultable sur le site www.breizhcop.bzh.

La Conférence territoriale de l'action publique s'est également réunie sur la Breizh Cop le 13 novembre.

S'engager dans une « rupture négociée ».

Les résultats de la concertation citoyenne, les avis recueillis auprès du conseil scientifique et les contributions des COP territoriales permettent de consolider les grandes orientations de la Breizh COP et confirment dans leur ensemble les 38 objectifs présentés, sous réserve d'ajustements d'ores et déjà opérés et de précisions qui resteront à apporter dans les phases ultérieures de la démarche. Ils indiquent une vigilance particulière à porter à certains objectifs énumérés précédemment, qu'il s'agira d'affiner et de préciser.

L'ensemble de ces débats permet aussi de réaffirmer plusieurs principes généraux essentiels, devant structurer la démarche et enrichissent ceux que formalise déjà la charte des valeurs de la Breizh COP.

- **Principe de différenciation** consistant à mettre en valeur et prendre en compte la diversité des territoires et des situations en Bretagne. Il s'agit de conforter l'unité bretonne et sa cohésion en donnant toute sa place à la diversité qui fait sa richesse. Il s'agit de permettre à chacun-e de faire fructifier son potentiel, sa vocation, ses atouts propres. Il s'agit enfin de tenir compte des différences de capacités à faire des territoires.
- **Principe de subsidiarité** consistant à toujours privilégier, pour assumer les responsabilités, l'échelon d'action le plus proche, le plus en prise avec la connaissance des réalités locales. Ce principe devant être mis en œuvre avec le plus grand pragmatisme et en prenant en compte en toute priorité des réalités vécues au quotidien par l'ensemble de nos concitoyen-ne-s.
- **Principe de solidarité** qui est le pendant naturel mais essentiel de la différenciation qui pourrait aussi conduire à favoriser certains au détriment des moins dotés. Il est par ailleurs d'autant plus important dans une période de grandes transformations, exigeantes pour tou-te-s, mais jamais de la même manière. Cette solidarité doit aussi trouver à s'exercer à des échelles adéquates. La région en est une.

Les débats ont enfin permis de préciser plus qu'un principe, u est celle de la « rupture négociée ».

Face aux urgences, face à des tendances lourdes à l'œuvre, en avril 2018, le Conseil régional posait la question de la « rupture » nécessaire dans nos manières de produire, d'occuper l'espace, de consommer, de se déplacer, de décider etc... avec la conviction que la simple continuation de nos pratiques actuelles ne suffirait pas à répondre aux enjeux. Mais il posait tout autant la question de la définition que l'on donne à l'idée de « rupture » dont chacun·e peut se faire une représentation différente, dans son rythme, sa profondeur, sa radicalité...

Pour la Bretagne, il est apparu que si l'objectif de la transformation aussi profonde que possible de nos modes de faire, voire de nos modèles, était souhaitable, parce que nécessaire, la manière d'engager et de conduire cette transformation était aussi importante, sinon plus, que l'affichage d'une ambition. Dire que l'on veut « changer de paradigme » ne suffit pas à transformer les choses, si on ne dit pas comment on doit s'y prendre pour y parvenir. Il est apparu également que la réussite de l'ambition ne pourrait résulter que d'une mobilisation collective, générale et volontariste, aucun acteur n'ayant ni la légitimité, ni les moyens pour décréter et piloter seul la « rupture ».

Dès lors, cette rupture ne pouvait être en Bretagne que négociée et fruit d'un consensus.

On perçoit ici une forme d'oxymore à envisager qu'une rupture puisse être consensuelle, alors que, par définition, la rupture exige des changements de comportements, et parfois des chocs qui peuvent se révéler douloureux. Mais la résolution de ce paradoxe ne se trouve-t-elle pas dans notre capacité à « faire Bretagne », à refuser que la rupture ne soit une victoire des uns contre les autres, à faire jouer les solidarités pour que les efforts plus lourds de certains soient pris en compte et compensés par les bénéficiaires de ces transformations ? Tels sont les principes et valeurs que retient la charte de la Breizh COP.

La rupture, pour être réelle, doit être acceptée, sinon elle braque et conduit au blocage. La rupture, pour être réelle et efficace, ne doit pas mépriser les « petits pas », quand bien même ils sont insuffisants au regard des immenses enjeux qui sont devant nous. La rupture, pour être réelle, ne peut enfin résulter que d'une mobilisation collective, la plus large possible, tant l'action publique et a fortiori celle de la seule Région n'est pas, n'est plus, à la mesure des défis. La rupture ne saurait être pensée et imposée d'en haut, elle ne peut résulter que d'un engagement de tou·te·s et de chacun·e, institutions, acteurs socioéconomiques et l'ensemble de nos concitoyen·ne·s. Ceci étant d'autant plus nécessaire et indispensable que beaucoup sera affaire de modification de comportements individuels, comportements qui ne se décrètent pas et ne peuvent évoluer que si des solutions alternatives sont proposées.

Ces réflexions soulignent la difficulté de l'exercice, mais elles ne doivent pas conduire à revoir à la baisse l'ambition partagée. Ce n'est pas parce que la rupture est compliquée qu'elle ne doit pas être recherchée et mise en œuvre. On doit pour cela s'appuyer sur la cohésion sociale bretonne, sur le sentiment d'appartenance, sur le partage d'un destin collectif qui sont autant de forces et d'atouts quand il faut consentir un effort collectif. Les objectifs de la Breizh Cop ne pourraient-ils devenir le socle d'un grand projet mobilisateur et fédérateur pour notre société ?

On doit par ailleurs noter que si, parfois, les acteurs publics hésitent ou renoncent, la société avance. En dépit de leurs comportements souvent ambivalents, au regard des défis du développement durable (différence entre les intentions affichées et les pratiques réelles) nos concitoyen·ne·s précèdent souvent les institutions et développent des solutions avant même que la puissance publique ne les imagine.

Dans l'articulation entre la règle contrainte et l'engagement volontaire, ce dernier peut ainsi précéder la première, la préparer et proposer des dynamiques plus vigoureuses parce que consenties, enthousiastes et imaginatives.

C'est tout l'esprit de la méthode retenue par la Breizh COP : ne pas renoncer à des objectifs ambitieux pour tracer une route et partager un horizon à atteindre, mais travailler ensemble sur les moyens d'y parvenir en mobilisant tous les leviers possibles. Ne pas travailler sur les moyens opérationnels serait prendre le risque de s'en tenir à l'incantation. Mais ne pas retenir ensemble des objectifs ambitieux, pour ne parler que de moyens et de dispositifs, nous ferait courir le risque de passer à côté du défi historique.

II - Les Objectifs de la Breizh COP

Un monde à vivre, demain, avec la Breizh Cop, c'est :

- Une Bretagne raccordée et connectée au Monde,
- Une Bretagne plus performante parce qu'engagée dans les transitions,
- Une Bretagne de la proximité,
- Une Bretagne de la sobriété,
- Une Bretagne unie et solidaire.

1 - RACCORDER ET CONNECTER LA BRETAGNE AU MONDE

Objectif 1

Amplifier le rayonnement de la Bretagne

Description / Sous objectifs :

Partager une stratégie bretonne d'attractivité à l'international.

La Bretagne bénéficie d'une image positive et son identité reconnue, forte de ses langues de son patrimoine matériel et immatériel. C'est un atout majeur et envié qu'il convient tout à la fois de préserver et de cultiver. Pour autant, elle est très loin de valoriser pleinement cet atout et son attractivité, notamment internationale, reste très en deça de ses potentialités. Par ailleurs, tous les territoires ne sont pas égaux en ce domaine, selon les moyens dont ils disposent pour valoriser leurs avantages.

Renforcer et coordonner les actions pour l'attractivité internationale, dans l'esprit de la campagne « passez à l'ouest » ou de la « marque Bretagne » est un enjeu majeur. Moderniser en permanence l'image de la Bretagne et de tous ses territoires, tout en renforçant son identité propre. Renforcer les mutualisations de moyens en ce domaine pour être plus efficaces et plus cohérentes à l'extérieur.

S'appuyer, pour ce rayonnement, sur les forces de l'identité bretonne et sur la puissance d'un projet de développement durable exemplaire.

Cette valorisation de l'attractivité doit s'inscrire dans la durabilité et pour cela veiller à ne pas produire, par excès ou défaut de régulation, des effets pervers qui conduirait finalement à la réduire.

Placer la culture au cœur du projet de développement de la Bretagne.

La culture et les pratiques culturelles en Bretagne sont au centre de ce qui fait un projet de développement durable. Elles sont un facteur d'épanouissement personnel autant que de cohésion sociale, elles sont aussi un accélérateur de développement économique à fort potentiel, et enfin un facteur essentiel d'aménagement du territoire. A l'échelle mondiale, dans un contexte de fortes concurrences entre territoires, la différenciation ou la caractérisation d'un territoire par sa culture, ses pratiques, en d'autres termes, son identité, apparait comme un atout majeur, donné en dot à la Bretagne quand bien d'autres territoires doivent se construire des identités artificielles.

La cohérence entre l'identité, ce qui fait le sentiment d'appartenance et le projet de développement de la région et de ses territoires doit toujours être favorisée et renforcée.

Objectif 2**Développer des alliances territoire européenne de la Bretagne****Description / Sous objectifs :****Développer des alliances avec les régions limitrophes et plus éloignées en fonction d'enjeux stratégiques.**

Dans le contexte de la mondialisation et du renforcement des interdépendances, les alliances sont nécessaires, complétées par l'intégration des réseaux déterminants.

Renforcer les liens avec la Loire Atlantique, dans le cadre géographique de la Bretagne historique, dans les domaines du développement économique, des EMR, de la recherche, des transports et mobilités... liens et vitalité culturels. Développer des liens et des complémentarités dans le champ portuaire.

Développer aussi des partenariats plus forts avec les régions voisines, et en priorité avec les Pays de la Loire, sur la base de nos intérêts communs, en les articulant autour des enjeux des transitions : systèmes de transports, activités agricoles et agroalimentaires, recherche et innovation.

Au-delà, renforcer des alliances ciblées avec des régions européennes ou mondiales plus éloignées, sur la base d'excellences partagées ou d'enjeux complémentaires, notamment en matière de lutte contre les dérèglements climatiques et de reconquête de la biodiversité, afin de renforcer notre présence dans les réseaux décisionnels.

Développer ces liens à tous les niveaux de territoires, région, départements, métropoles et intercommunalités, et assurer leur coordination et leur cohérence autour des enjeux des transitions. Ceci avec d'autant plus de force que les objectifs mondiaux retenus dans le cadre de la COP ne seront en aucun cas atteints sans un puissant relais des acteurs locaux.

Dans le contexte du Brexit, faire des solidarités des régions celtiques un atout de développement

Le Brexit qui sera effectif dès 2019 rend plus que jamais nécessaire de renouveler l'inscription de la Bretagne dans le schéma européen des transports (R-TET) afin d'une part d'offrir de vrais trajets alternatifs à l'engorgement des ports de la mer du Nord dans le trafic avec l'Irlande mais aussi de bénéficier de fonds européens importants permettant de financer les inévitables adaptations des installations portuaires pour le trafic avec les îles britanniques.

Renforcer la présence et la visibilité de la Bretagne en Europe.

L'Europe, quelles que soient ses interrogations actuelles, demeure une échelle de développement essentielle pour l'avenir.

C'est à ce niveau que se consolident aujourd'hui les grands programmes de développement de la recherche et de l'innovation, que se nouent les réseaux les plus actifs en ces domaines, que se concentrent les sources de financements publics indispensables au développement de nos dynamiques économiques.

La présence à Bruxelles des territoires n'est plus un luxe ou un enjeu de communication, c'est une obligation vitale pour intégrer les bons réseaux, pour anticiper les bons programmes et pour assurer les bons financements aux projets locaux. Une plus forte présence des entreprises dans les programmes est un objectif spécifique.

La probable concentration future des financements européens en lien avec les enjeux de transition représentera une opportunité dans l'esprit de la Breizh COP, sous réserve qu'elle s'accompagne d'une décentralisation confirmée de leur gestion.

La Bretagne comme territoire, avec le Conseil régional en chef de file doit assurer sa forte présence à l'Europe, par une veille permanente, un partage fluide de l'information, une anticipation collective et une coordination efficace dans la participation aux appels à projets et programmes divers.

Objectif 3**Assurer le meilleur raccordement
reste du monde****Description / Sous objectifs :****Garantir l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne jusqu'à Brest et Quimper et conforter la desserte aérienne et maritime de la Bretagne.**

L'accessibilité de la Bretagne, région péninsulaire, demeure un enjeu majeur de développement. D'autant plus essentiel que l'on se situe à l'ouest de la région. Cette accessibilité doit être pensée globalement, en intégrant dans la réflexion l'enjeu des mobilités de proximité ainsi que l'ensemble des moyens de communication, physique ou immatérielle (le ferroviaire, le routier, l'aérien, le maritime et le numérique). L'enjeu est celui des mobilités réelles, pour les personnes comme pour les biens.

Aussi, l'objectif prioritaire, réaffirmé, de placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris et à 1 h 30 de Rennes est complété par l'objectif de renforcer la desserte aérienne de la Bretagne. Il s'inscrit dans un schéma des mobilités pensé globalement à l'échelle régionale, mettant les usages en amont de la question des infrastructures, en lien avec les régions limitrophes et en articulation avec l'ensemble des territoires concernés.

L'objectif réel est la garantie d'une meilleure réponse aux besoins des usager-ère-s, pour leurs déplacements professionnels ou personnels (familiaux, loisirs...) entre la Bretagne et les autres régions françaises, entre la Bretagne et les autres pays européens, entre la Bretagne et le reste du monde.

Objectif 4**Atteindre une multimodalité performante pour le
transport de marchandises**

Région maritime, territoire de production, la Bretagne est plus que les autres régions, concernée par les différents enjeux logistiques : mondialisation des flux, augmentation prévisible des coûts de transport (Energie et fiscalité). La compétitivité de la Bretagne dépend de sa capacité à maintenir et développer sa connexion aux marchés nationaux et internationaux. L'importance de ces enjeux confirme la pertinence des priorités retenues dans la stratégie portuaire régionale et le plan régional d'actions logistiques en faveur des transports massifiés maritime et ferroviaire.

Aussi, il convient de maintenir et valoriser ces offres de services, vertueuses pour la décongestion routière, la réduction de l'empreinte GES des transports et la performance économique régionale. Cette stratégie implique un soutien aux mutualisations logistiques (flux, moyens, ressources), le recours aux nouveaux outils numériques, aux complémentarités modales (fer-route-mer-nouvelles mobilités), aux collaborations d'entreprises et de territoires ; préalables indispensables vers des transports massifiés, facteur de performance des chaînes logistiques régionales.

Ceci implique une vision globale des enjeux et des différents modes de transports afin qu'un renforcement de l'activité portuaire ne se traduise pas ipso facto par des impacts négatifs sur la fréquentation routière et la production de gaz à effet de serre. Il s'agit au contraire de réduire globalement le trafic routier des marchandises, en provenance et à destination des ports de l'Europe du Nord, qui viendraient ou partiraient des ports bretons. En conséquence, le lien maritime/ferroviaire/routier, incluant la question du dernier kilomètre devra être analysé.

Sur la période 2012/2016, le transport maritime ne représentait que 0,4% des marchandises. En 2016 seuls 4,4% des marchandises provenant de l'étranger transitaient par les ports de commerce bretons. En 2015, les ports bretons assuraient en valeur 33% des importations et 39,5% des exportations entre la Bretagne et l'ensemble des pays étrangers. Ces chiffres étaient pour le fer, respectivement de 0,4% pour les importations et de 2% pour les exportations. Le reste est essentiellement transporté par la route.

L'ambition à horizon 2040 est de développer significativement la part du transport maritime dans les flux intrarégionaux par la mer et la part du transport maritime dans les échanges avec les autres régions françaises ainsi que la part du fer dans les importations et exportations avec les pays étrangers.

Pour cela et afin de répondre aux enjeux du Brexit concernant l'Irlande, il est nécessaire d'inscrire les ports de Brest et de Roscoff dans le réseau central du Schéma Européen des Transports (RTE-T) et donc de bénéficier de financements spécifiques pour développer ses infrastructures et améliorer sa desserte par le rail. Cela implique également le développement des autoroutes de la mer, du cabotage intra et inter régional et d'outils logistiques favorisant l'intermodalité.

Atteindre un développement significatif du transport maritime conteneurisé au départ/arrivée de Bretagne.

1ère région maritime française, la Bretagne dispose d'un réseau portuaire structurant, en capacité de conforter et de développer le transport maritime conteneurisé (à ce jour essentiellement au départ/arrivée du port de Brest) au bénéfice de chaînes logistiques européennes ou mondiales. Aussi, il convient de donner plus de visibilité à cette offre de service, en valorisant ses différents atouts au niveau régional, et via le renforcement de coopérations portuaires nationales et internationales.

Afin de conforter son usage, il est indispensable de s'appuyer sur des solutions numériques comme « Port de Bretagne Numérique » et de soutenir les transitions digitales des transports qui favorisent les mutualisations et la personnalisation des services logistiques rendus aux compagnies maritimes, industriels et logisticiens.

Atteindre un développement logistique de 3 lignes de transport combiné rail-route au départ/arrivée de Bretagne.

Enjeux environnementaux, économiques, attentes sociétales de plus en plus sensibles à la congestion routière, le transport multimodal rail-route est une solution de transport performante et durable de report modal routier. Actif depuis 2011, le service relie chaque jour la Bretagne à la région Rhône-Alpes. Les marchés nationaux permettent l'ouverture de nouvelles lignes à destination du Nord et de l'Est de la France. Afin de favoriser ce développement, il convient d'engager de nouvelles coopérations régionales, de soutenir toutes les initiatives de mutualisations, les approches collaboratives innovantes, l'interopérabilité et la performance du transport ferroviaire.

Développer de nouvelles chaînes logistiques maritimes innovantes et vertueuses.

Région maritime, la Bretagne peut s'appuyer sur son expertise maritime, navale, son réseau portuaire, pour expérimenter de nouvelles mobilités innovantes, au bénéfice d'une décongestion routière et de modes de transport plus vertueux. De nombreuses réflexions et innovations sont en cours, telles que l'expérimentation de bateaux autonomes, de propulsion vélique, de nouvelles formes de mobilité... qui pourraient favoriser un redéploiement du transport maritime régional et national, au bénéfice de nouvelles chaînes logistiques durables et locales. Parallèlement, la décarbonation des transports maritimes et terrestres (nouvelles carburations GNL, GNV, Hydrogène, propulsion et avitaillement électrique, etc.) est un enjeu essentiel qui doit se combiner à de nouveaux usages logistiques innovants, afin de conforter notamment l'attractivité maritime et portuaire régionale.

Objectif 5**Accélérer la transition numérique
Bretagne**

La révolution numérique est à l'œuvre. Ses effets sont majeurs, globaux, d'une puissance et d'une rapidité que l'on ne mesure sans doute pas encore pleinement. Elle oblige à faire face à de nombreux défis : démocratiques, éducatifs, sociaux, économiques, culturels, sanitaires, financiers, écologiques, ...

Sans prétendre faire un recensement exhaustif de ces bouleversements, on peut souligner les impacts de la digitalisation sur :

- *L'aménagement du territoire et les notions de proximité, de réseaux d'acteurs, de centralités, d'accès aux services, ... ;*
- *La mobilité, les distances, le temps, la place et le rôle des transports ;*
- *La compétitivité des entreprises, leur capacité à innover en permanence et à capter des marchés émergents ;*
- *La cohésion sociale avec des répercussions très fortes sur l'organisation du travail et la notion même de travail voire d'entreprise comme entité collective ;*
- *La formation initiale et continue, le positionnement des acteurs historiques et des nouveaux entrants, pour répondre à des attentes de compétences nouvelles, les méthodes, l'anticipation des métiers et expertises de demain ;*
- *La structuration des esprits qui évolue comme jamais elle ne l'avait fait, créant des ruptures entre générations.*

La révolution digitale est ainsi une révolution de société. Elle est autant porteuse d'espoirs, d'opportunités, que de menaces. Les espoirs sont ceux d'une croissance renouvelée, de produits et de services nouveaux, de modes d'organisation apportant des réponses efficaces à des enjeux anciens. La Bretagne a toute sa part à y prendre. Les menaces sont celles de déstructurations profondes, territoriales et sociales, de ruptures générationnelles, de précarisation généralisée, du développement de la cybercriminalité et de mise en cause des libertés individuelles. La Bretagne entend s'en préserver.

Elle interroge aussi la place et le rôle de l'action publique qui, sur de nombreux registres, peuvent être contestés, voire marginalisés par l'émergence de nouveaux acteurs privés doués d'une grande agilité, capables d'innover en permanence et de capter les données selon une organisation en « mode plateforme ».

Elle interroge la relation du citoyen à la sphère publique. Dans le même temps, le numérique peut faciliter et rendre plus agile l'intervention de la puissance publique, avec les risques d'exclusion numérique du citoyen qui n'accède pas aux services publics numérisés.

Dès lors, l'enjeu réside dans notre capacité collective à appréhender et maîtriser cette révolution et permettre d'en organiser la transition en offrant la possibilité à l'ensemble des parties prenantes (citoyen-ne-s, associations, entreprises, salarié-e-s, agent-e-s public-que-s, élu-e-s ...) d'y prendre part.

Description / Sous objectifs :**Réaliser le projet « Bretagne Très Haut Débit » dans les meilleurs délais**

La Bretagne a fait du très haut débit pour tou-te-s une priorité en mutualisant les moyens de tous les acteurs publics et en assurant le suivi des opérateurs privés.

Dès 2012, une feuille de route opérationnelle du plan Bretagne Très Haut Débit est venue formaliser l'ambition retenue comme étant celle de « disposer à terme d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques et de les rendre disponibles aux habitants, entreprises et administrations en Bretagne ». Cas unique en France, toutes les collectivités concernées se sont fédérées au sein d'un syndicat mixte, Mégalis Bretagne, qui s'est vu confier cette mission dès 2013. Ce choix permet un déploiement de la fibre sur l'ensemble de la Bretagne, choix de cohésion territoriale revendiqué.

Depuis le premier semestre 2018, la planification, c'est-à-dire la définition du déploiement, est effectuée pour tous les territoires de Bretagne. Cette planification garantit un équilibre urbain/rural à chaque étape. L'action publique permet de pallier les limites de l'investissement privé, puisque les opérateurs privés déploient sur 10% du territoire tandis que le réseau d'initiative publique couvrira 90%.

L'enjeu est également celui de la pénétration effective de cette technologie dans les entreprises et foyers bretons. Les premiers résultats sont encourageants, permettant d'envisager à terme un basculement général vers la fibre, dont l'évolutivité est avérée (le même réseau peut passer de 100 Mbds à 1Gb moyennant des investissements limités). Une attention particulière est également apportée à ce que tous les principaux pôles d'activités socio-économiques aient accès à une connectivité gigabit (établissements scolaires, plateformes de transport, prestataires de services publics, entreprises à forte intensité numérique) extrêmement élevée. En Bretagne, le réseau actuellement dédié aux Universités, qui va être conforté et en partie mutualisable, fera partie des réponses à cet objectif.

Par ailleurs, poursuivre une stratégie numérique implique de rester activement en veille sur l'évolution des technologies (ex : expérimentation et normalisation de la 5G notamment pour l'internet des objets...), la Bretagne ayant vocation à rester en pointe sur ces technologies de télécommunication.

Réussir le défi de l'inclusion numérique

Il convient de sortir de stratégies « réparatrices » et d'impulser une stratégie d'inclusion numérique offensive, basée sur un diagnostic régional complet qui s'appuierait sur l'expérience des Conseils départementaux, afin de construire une parcours d'inclusion et de formation permettant de développer les compétences numériques des usagers selon une approche territoriale (quartiers prioritaires, territoires provisoirement moins bien desservis en débit ...) et une approche sociétale (revenu, tranche d'âge, sexe ...)

Il conviendra également d'asseoir, animer et faire monter en compétences le réseau régional d'inclusion numérique, en organisant régulièrement des évènements fédérateurs et contributifs, associant acteurs publics et privés.

L'enjeu de la formation est essentiel en ce domaine, auprès des jeunes générations, mais également de l'ensemble de la société et enfin au sein de l'entreprise, tant auprès des dirigeants que des salariés. Le déploiement du numérique est une des priorités du CPRDFOP qui doit être confirmée et renforcée.

Développer les services publics en "plateformes" et contribuer à l'émergence d'une infrastructure mutualisée de données essentielles

A l'ère des plateformes, notre capacité à gérer et exploiter un capital de données de plus en plus massives est déterminant au regard de leurs impacts sur les territoires et les politiques publiques (Booking & Airbnb et le tourisme, uber et les transports publics, Google et l'inclusion numérique, Google et la culture, facebook et l'éducation ...).

Ainsi, gouvernance de la donnée et stratégies de plateformes sont intimement liées. Les collectivités locales en tant que fournisseurs de services doivent investir pour faire émerger une infrastructure de données, organiser les modalités de collecte massive et continue dans le respect de la réglementation et d'exploitation de celles-ci au bénéfice du service rendu à l'utilisateur et de l'organisation du service public, en s'appuyant sur le modèle de déploiement mutualisé à l'échelle régionale comme pour le Très Haut Débit. A l'image des infrastructures routières, ferroviaires, des réseaux d'énergie et de télécommunications, l'infrastructure de la donnée doit être considérée comme essentielle et stratégique. Elle devra être complétée par le développement d'un « hub » d'innovation publique et d'incubation de services publics numériques, qui considère les besoins de ses usager-ère-s avant ceux de l'administration.

2 - ACCELERER NOTRE PERFORMANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE LES TRANSITIONS

Objectif 6

Prioriser le développement des compétences bretonnes sur les domaines des transitions

Description / Sous objectifs :

Développement de la gestion prévisionnelle des compétences en lien avec les territoires pour anticiper les besoins de formations initiales et continues liées aux transitions environnementales et numériques.

Les transitions représentent un immense gisement d'emplois pour demain, dont les territoires doivent se saisir. Mais cela demande anticipation et analyse. Par ailleurs, les transitions ne seront réussies qu'à la condition de disposer dans les territoires des compétences nouvelles, dans un contexte de très fortes et rapides mutations. Les transitions apparaissent ainsi, en matière de compétences, autant comme une opportunité que comme un risque.

Il convient donc, dans la cadre du CPRDFOP, d'accélérer la préparation aux compétences de demain, d'analyser et d'anticiper les métiers et les compétences futures. Ce travail doit être conduit avec une forte implication des branches professionnelles, dans le cadre des contrats d'objectifs de nouvelle génération proposés par le Conseil régional, permettant une consolidation régionale des orientations et en le croisant avec un travail à l'échelle territoriale dans une logique de gestion prévisionnelle territoriale, permettant de garantir une connaissance fine des besoins et attentes des entreprises au plan local.

Développer des parcours de formation vers les nouveaux emplois des transitions numériques et écologiques.

Les parcours de vie sont de moins en moins linéaires et demandent donc un accompagnement plus individualisé pour renforcer l'autonomie et la pertinence des choix. Ceci commence par l'amélioration des outils d'information sur les métiers, les compétences et les formations, par une meilleure orientation puis par des offres de formation mieux adaptées aux nouveaux besoins, en privilégiant l'expérimentation pour accélérer les montées en compétences dans les domaines liés aux transitions.

Objectif 7

Prioriser le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les enjeux des transitions.

Description / Sous objectifs :

Conforter l'effort en matière de recherche et d'innovation sur les enjeux des transitions, d'adaptation au changement climatique et de biodiversité.

La smart spécialisation ou S3 permet de concentrer l'effort en matière d'innovation et de recherche sur les priorités bretonnes (sans pour autant exclure des domaines émergents). La future génération de cette stratégie pourra flécher avec plus de force les domaines d'innovation les plus en lien avec les enjeux des transitions et les objectifs de la Breizh COP.

- Faciliter les échanges entre scientifiques, associations et acteurs territoriaux, identifier des enjeux de recherche, promouvoir le développement de programmes d'étude et de recherche en écologie de la conservation et de la restauration répondant aux enjeux régionaux de biodiversité.

- *Structurer et promouvoir à l'échelle régionale les programmes de recherche et d'innovation pour permettre la production de connaissances mobilisables dans l'activité économique régionale.*
- *S'inscrire dans les Objectifs du Développement Durable de l'Agenda 2030 de l'ONU (sécurité alimentaire et agriculture durable, santé bien être, éducation de qualité, accès à l'eau, énergie propre, infrastructure de recherche...), et ceux du nouveau programme Horizon Europe (Sciences et innovations ouvertes, problématique mondiale et compétitivité industrielle : santé, société inclusive, numérique et industrie, climat , énergie et transport, alimentation et ressources naturelles- pour développer l'économie de la connaissance).*
- *Développer les infrastructures de recherche et d'innovation en soutenant les écosystèmes construits (recherche, formation, industrie) et conforter les réseaux d'accès aux services et à la connaissance dans les territoires.*

Objectif 8

Faire de la mer un levier de développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale

Description / Sous objectifs :

Les relations que la Bretagne entretient avec la mer reposent sur : une biodiversité marine riche et des écosystèmes marins et côtiers productifs ; une géographie péninsulaire qui offre des conditions stratégiques de projection vers l'espace Atlantique ; et l'excellence des compétences et des connaissances développées en lien avec la mer depuis des décennies ; des potentialités majeures en termes d'EMR, liées aux vent et aux courants ; de l'activité nautique qui participe puissamment à l'image internationale et innovante de la Bretagne.

Les bénéfices que la Bretagne retire de la mer constituent un véritable capital pour construire son avenir. D'une part parce que la plupart de ces activités offrent d'importantes potentialités de développement et d'autre part parce que les emplois qu'elles génèrent sont peu délocalisables.

Il s'agit de développer une économie régionale valorisant au mieux notre proximité avec la mer, en valorisant le rayonnement du Campus mondial de la mer, en maintenant les activités maritimes existantes, en développant de nouvelles activités, mais aussi en favorisant les hybridations avec les autres secteurs de l'économie bretonne, afin de développer de nouvelles utilisations de la mer créatrices d'emplois et de compétences.

D'ici 2040, l'objectif est d'atteindre le seuil des 200 000 emplois et de doubler le nombre de brevets en lien avec la mer.

Accélérer le développement durable des filières halieutiques et des biotechnologies marines.

Compte tenu de la diversité des activités halieutiques en Bretagne, des potentialités de développement et des enjeux de concurrence, la pêche, l'aquaculture marine et continentale, l'algoculture et les biotechnologies sont regroupées pour former une filière halieutique intégrée allant de la production à la commercialisation. Son but est de fédérer toutes les forces présentes en Bretagne pour faire du secteur halieutique un domaine d'excellence de l'économie régionale et faire de la Bretagne la première région halieutique à l'échelle européenne.

Ainsi la valorisation de toutes les ressources marines exploitées, produites ou débarquées en Bretagne doit être reconsidérée pour tirer la plus forte valeur ajoutée de chaque molécule extraite du milieu marin, que ce soit à des fins alimentaires, médicales, cosmétiques ou énergétiques. La complémentarité entre les productions halieutiques et les productions agricoles sera recherchée.

Pour cela il est notamment nécessaire de s'appuyer sur l'excellence du tissu de recherche et d'innovation présent en Bretagne (Campus mondial de la mer, Centre d'étude et de valorisation des algues, etc.), et de lever les verrous et les difficultés qui s'opposent au développement de ces filières en misant pleinement sur leur dimension de haute qualité environnementale.

Assurer simultanément la préservation des écosystèmes marins et côtiers, des activités maritimes et le libre accès de tou-te-s à la mer en mettant en place une planification spatiale de la zone côtière.

En collaboration avec l'Etat (la planification spatiale maritime relève de sa responsabilité), élaborer une planification spatiale maritime capable de maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers, de donner de la lisibilité aux activités maritimes et de garantir l'accès à tout-e-s à la mer. Cette planification s'étendra des EPCI maritimes à la limite des eaux territoriales bordant la Bretagne (12 milles). Elle garantira une bonne prise en compte du continuum terre-mer, des bassins versants jusqu'à la haute mer. Elle abordera les enjeux de gestion du foncier, de mixité des populations, d'adaptation au changement climatique, de cohabitation entre usages en mer, de développement des activités maritimes, de préservation de la biodiversité marine et des paysages côtiers, de qualité des masses d'eau côtières, de production d'énergie, de prévention et gestion des pollutions, de gestion du trait de côte, etc. Elle combinera des opérations thématiques menées à l'échelle régionale (pêche, aquaculture, énergies marines renouvelables, etc.) et les SCOT ayant une façade maritime. Il sera ainsi attendu que chaque SCOT concerné par le littoral se dote d'un volet mer.

Par leur situation géographique, à l'écart des excès de l'urbanisation du littoral continental, et soumis aux mélanges des influences du Gulf Stream, les îles ont su conserver une biodiversité et des paysages remarquables. Des habitats naturels originaux et rares, abritent des stations botaniques d'espèces rares, des endémismes, mais aussi des espèces animales parfois retranchées sur ces îles, profitant de la proximité des milieux marins et du bon état des milieux terrestres. Les mesures de protection de ce patrimoine naturel sont particulièrement représentées sur les îles avec des mesures réglementaires de protection des sites et des paysages, sites classés, sites inscrits, des mesures de protection de la faune et de la flore, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope. A ces protections, il est à noter l'existence de deux parcs naturels régionaux intéressant les 3 îles de l'Iroise pour le Parc Naturel Régional d'Armorique et le parc Naturel du Golfe du Morbihan pour l'île d'Arz. Par ailleurs, les trois îles d'Iroise sont baignées par les eaux du Parc Naturel Marin d'Iroise.

Consolider et développer l'économie industrialo-portuaire en mettant en place une Zone Economique Maritime d'Intérêt Régional (ZEMIR) autour de chaque port de commerce breton.

Organiser le foncier aux abords des zones portuaires pour favoriser le développement de projets économiques en lien étroit avec la mer, et faire des grands ports bretons des plateformes performantes au service de la construction et la réparation navale, des énergies marines renouvelables et autres activités industrielles en lien avec la mer. Le développement et la mise en réseau des « zones économiques maritimes d'intérêt régional » permettra de créer des synergies entre les différents territoires et favorisera le développement de nouvelles offres technologiques pour répondre aux besoins du marché.

C'est aussi une manière pertinente de lutter contre l'extension urbaine en organisant les usages de ces zones souvent soumises à forte pression locale, tout en luttant contre les friches. Enfin l'aménagement et la gestion de ces ZEMIR (espaces publics et privés) pourrait permettre la mise en œuvre de nouveaux paradigmes d'économie circulaire : fonction de chacun des bâtiments, synergie entre entreprises, optimisation de l'énergie et des ressources en général ...

Objectif 9**Prioriser le développement des économiques liés aux transitions pour se positionner en leader sur ces domaines.****Description / Sous objectifs :**

Accélérer le développement des domaines liés au numérique, comme réponse aux enjeux de transformation. (Smart Grids, mobilités intelligentes, y compris logistique, usine du futur).

La révolution numérique est une formidable opportunité pour le développement de nouvelles activités en lien avec les transitions environnementales. La Bretagne, forte de ses positions sur ces domaines, en matière de recherche, d'innovation mais aussi avec son tissu d'entreprises en pointe a toute sa carte à jouer.

Elle confirme pour cela les priorités posées par le SRDEII autour du développement prioritaire des smart grids, du croisement à développer entre les savoir faire en électronique et les domaines applicatifs liés aux transitions.

Elle entend renforcer son implication dans le domaine des mobilités intelligentes. Anticiper les profondes évolutions des comportements en matière de mobilité : économie de la fonctionnalité, nouveaux usages, nouvelles pratiques... Valoriser les expériences fortes de la Bretagne en matière de transports publics, valoriser les savoir faire de la Bretagne en particulier dans les domaines numérique, de la cybersécurité et de l'électronique embarquée. Faire de la Bretagne et notamment du territoire rennais un laboratoire d'expérimentation des nouveaux usages de la mobilité en développant toutes les opportunités liées aux véhicules collectifs autonomes terrestres, au covoiturage, à des dispositifs de logistique de proximité...

La valorisation du numérique dans le déploiement de l'usine du futur doit aussi être fortement orientée vers la recherche de solutions innovantes permettant l'accélération des transitions environnementales dans les processus de production.

Positionner la Bretagne comme région leader sur le marché des énergies marines renouvelables (EMR)

Il s'agit de réussir le défi lancé depuis plusieurs années pour faire de la Bretagne une région européenne leader en matière d'EMR, mettre en œuvre la feuille de route bretonne et ses priorités, favoriser le développement des filières industrielles, des compétences et des emplois associés. Permettre enfin, le déploiement de nouvelles activités sur le port de Brest, en lien avec les autres places portuaires bretonnes et ligériennes.

Il convient également de prendre toute notre place dans le déploiement des nouvelles technologies de l'éolien flottant.

Accélérer l'effort breton pour la filière de rénovation énergétiquement performante des bâtiments.

Le bâtiment est un des moteurs les plus essentiels de l'économie bretonne. Le domaine est soumis à des mutations majeures, liées aux exigences environnementales d'une part, à la révolution numérique d'autre part, aux opportunités des éco matériaux ou à l'émergence de l'économie circulaire. Il doit aussi répondre à des enjeux sociaux importants, liés aux questions de transition et de précarité énergétique notamment et aux difficultés à se loger en général.

Les objectifs ambitieux pour l'accélération de la rénovation thermique, fixés dans le cadre du plan breton pour un bâtiment durable doivent être réaffirmés et les verrous et freins levés pour en accélérer le déploiement à destination des parcs publics (notamment universitaires) et privés (diffus, co-propriétés...)

La mobilisation de la formation à tous les niveaux sera un levier essentiel pour l'élévation globale des compétences bretonnes sur ces enjeux.

Faire émerger une filière hydrogène renouvelable bretonne.

Vecteur énergétique d'avenir par ses facultés de stockage et sa forte densité se présente aujourd'hui comme un substitut possible aux hydrocarbures pour développer une mobilité plus durable, et un moyen efficace pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables et ainsi optimiser l'efficacité du système énergétique. Présente sur toute la chaîne de valeur avec une recherche de haut niveau et des leaders reconnus, la filière hydrogène française est en ordre de marche pour changer d'échelle et prendre des positions de leader sur ces marchés amenés à s'ouvrir (aéronautique, transport ferroviaire et collectif, électrolyse, compression-stockage, avitaillement et pile à combustible à haut rendement énergétique).

Dans les territoires, les acteurs économiques (institutionnels, industriels, académiques) ont pris pleinement conscience des atouts de l'hydrogène-énergie et développent des projets innovants pour l'émergence d'une production propre et décarbonée d'hydrogène en Bretagne

- La Bretagne entend ainsi mettre en place une stratégie permettant de structurer les compétences autour de la production et l'usage de l'hydrogène renouvelable : Consolider les dynamiques de projets bretons dans les domaines d'activités de la construction et de la motorisation navales.
- Affiner puis appuyer les potentiels actuellement à l'étude autour d'enjeux bretons forts tels que les activités de méthanisation agricole, de production d'énergie marine et éolienne, et des usages industriels et maritimes.
- Mettre en place les conditions du développement de l'électromobilité hydrogène renouvelable, ferroviaire, maritime et routier.

Objectif 10**Faire de la Bretagne la région du tourisme durable.****Description / Sous objectifs :****Concilier développement touristique et gestion environnementale et sociale durable**

Le tourisme a pour terreau les patrimoines naturel et culturel. Du fait de la qualité paysagère et d'un tourisme qui a su se développer de manière raisonnée, la Bretagne bénéficie d'une image porteuse et durable, véritable moteur d'attractivité. Pour autant, le tourisme peut être rapidement touché par des « crises environnementales » (algues vertes, qualité des eaux, état sanitaire des ressources marines, etc.).

A l'inverse, du fait d'une augmentation significative des populations en saison, le tourisme peut être impactant pour les territoires (gestion de la ressource en eau, traitement des déchets, etc.). Il peut avoir des effets déstabilisants en matière d'aménagement du territoire et de justice sociale comme on le voit avec les impacts de la multiplication des résidences secondaires et du développement du AirBnB, conduisant parfois à de la relégation sociale et spatiale.

Le risque est particulièrement grand en zones littorales et sur les îles. Pour ces dernières, le tourisme est devenu l'activité économique majeure, elle est marquée par une forte saisonnalité qui, si elle correspond à une activité essentielle, n'en est pas moins génératrice de difficultés spécifiques et montre parfois des signes de faiblesse, même si la notoriété et l'attractivité des îles restent fortes.

Ces facteurs devront être intégrés aux réflexions et choix en matière de positionnement et de structuration touristique afin d'assurer une pérennité à son économie tout en le rendant contributeur d'une gestion environnementale et sociale durable.

La participation financière du secteur touristique à l'éducation à l'environnement, à l'acquisition de connaissances ou des opérations de préservation du patrimoine pourrait être envisagée.

Assurer la performance du tourisme par l'émergence d'un nouveau partenariat public / privé

Les objectifs et modalités de mise en œuvre de la stratégie régionale en matière de tourisme, qui vise à passer d'une compétence partagée (loi NOTRe) à une compétence coordonnée, doivent faire l'objet d'un engagement collectif. Pour asseoir la performance du tourisme breton, le visiteur doit être placé au centre des réflexions

Les 10 Destinations touristiques qui constituent le cœur de cette nouvelle faire l'objet d'un engagement de tou-te-s les acteur-ric-e-s (publics et privés) initiatives à cette échelle doit permettre de faire émerger des stratégies intégrées qui, ensemble, constitueront le fond de la stratégie régionale en matière de tourisme.

Dans un contexte budgétaire contraint, la transformation des modèles économiques visant la mise en œuvre des plans d'actions doit être assurée notamment par l'exploration de partenariats publics/privés.

Le tourisme est par nature transversal et interconnecté à nombre de politiques (transport, aménagement, économie, attractivité, etc.). Pour optimiser son modèle, il doit être pleinement intégré aux réflexions portés par les différents services au sein des collectivités et en lien avec les acteurs privés des filières associées.

Faire de l'identité bretonne un vecteur de différenciation et d'appropriation

L'exigence de la différenciation sur le marché mondial impose aux destinations de capitaliser sur leurs valeurs intrinsèques. En ce sens, l'identité et la culture bretonnes sont des atouts majeurs pour la Bretagne. Au-delà d'un faire-valoir en matière de communication et d'attractivité, l'enjeu sera d'utiliser son identité comme vecteur de différenciation et d'innovation en matière de structuration territoriale du tourisme. La Bretagne gagnera également à rester fidèle à son identité afin d'en faire un vecteur d'adhésion pour construire localement des offres acceptées par la population et soutenues par les acteurs privés et associatifs et de capitaliser sur sa diaspora pour faire rayonner son image à l'international.

Composée d'une pluralité de cultures et d'identités, la Bretagne doit pouvoir faire rayonner l'image d'un territoire riche et pluriel. Pour ce faire, chacune des 10 Destinations touristiques devra pouvoir singulariser son offre au regard des valeurs et de l'identité propre à son périmètre.

Enfin, la Bretagne est riche de ses îles qui constituent autant de sites d'exception et constituent un univers qui doit être préservé et soutenu.

Objectif 11

Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger »

Agriculture et agroalimentaire sont des piliers essentiels de l'économie bretonne, mais aussi de sa culture et de son identité. Ces secteurs ont de ce fait une responsabilité importante dans les transformations en cours et souhaitables de la Bretagne. L'agriculture est la première concernée par les enjeux de consommation foncière afin de maintenir son activité, elle joue aussi un rôle majeur dans le maintien de l'activité économique dans les espaces ruraux et donc pour l'appui à l'équilibre territorial de la Bretagne. Mais l'agriculture a aussi une part plus importante que dans la moyenne des autres régions françaises dans les émissions de gaz à effet de serre et elle est donc particulièrement concernée par les enjeux d'atténuation des effets du changement climatique. C'est en devenant la région par excellence du bien manger que le complexe agri-agroalimentaire breton répondra à l'équation complexe consistant à maintenir, voire développer la création de richesse et de revenu pour les agriculteur-trice-s et tout à la fois réduire drastiquement la contribution de ces activités à la production de carbone. C'est ainsi que ce défi est aussi une formidable opportunité pour un secteur qui est déjà et depuis longtemps engagé dans de très fortes transformations.

Description / Sous objectifs :

Accélérer l'engagement de l'agriculture bretonne dans la baisse de ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2040 dans une perspective proposée par la trajectoire « Transition » de la prospective « énergie-climat ».

La Bretagne est la première région d'élevage de France et exporte la majeure partie de sa production. Elle alimente plus de dix fois l'équivalent de la population bretonne. L'élevage est ainsi le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre en Bretagne. Le secteur agricole représente 48 % des émissions, majoritairement sous forme de méthane issu de la digestion des ruminants.

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en vue de son intégration dans le SRADDET, une étude prospective régionale « énergie-climat » est en cours au sein de l'instance de concertation sur l'énergie et le climat, la Conférence Bretonne de la Transition énergétique (CBTE). La trajectoire « Transition » de cette étude implique un effort de réduction des émissions agricoles de 40 à 45% (chiffre provisoire) à effectuer à l'horizon 2040 par rapport à 2012 pour atteindre les objectifs nationaux de Facteur 4 de la loi TECV de 2015 (divisions des émissions de GES de 1990 par 4 d'ici 2050). L'atteinte de cet objectif nécessitera l'activation coordonnée de plusieurs leviers dont le développement de pratiques agro-écologiques innovantes, la gestion des sols et des forêts maximisant le stockage de carbone, l'innovation technologique en appui des activités agricoles mais également une réflexion plus globale sur l'adaptation des modèles existants à la réussite de cet enjeu.

Généraliser les pratiques de l'agro-écologie dans toutes les exploitations en faveur de la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols.

Accélérer en Bretagne le déploiement de la double performance écologique et économique des exploitations en généralisant les pratiques agro-écologiques.

Les pratiques agro écologiques ont pour objectif d'améliorer la résilience des systèmes agricoles en favorisant leur diversification et leur autonomie et en diminuant leur vulnérabilité face aux aléas climatiques. Par ailleurs, ces évolutions permettent d'améliorer l'environnement en augmentant les quantités de carbone (matière organique) dans les sols, la biodiversité (préservation et restauration la trame verte et bleue) et la ressource en eau (qualité, quantité).

Les pistes d'actions pourront intégrer :

- Le déploiement massif des mesures agro-écologiques (MAEC système)
- Le développement de l'agriculture bio
- La mise en avant des services rendus par ces nouvelles pratiques mises en œuvre par les agriculteurs (paiement pour services environnementaux)

Accélérer les mutations du secteur agro alimentaire vers plus de valeur ajoutée, de haute qualité, de sécurité alimentaire et moins d'emballage.

Le secteur des IAA demeure le premier secteur industriel breton et son premier avantage comparatif. Il doit pour le rester anticiper les évolutions de la demande des consommateurs, liées à des mutations profondes dans les comportements qui intègrent la recherche de sens, le lien avec le développement durable, la recherche de haute qualité et de sécurité. Autant d'enjeux pour lesquels le secteur breton a des atouts, adossé à des acteurs comme Produit en Bretagne, le pôle Valorial, Act food, Breizpack etc.... La poursuite de la transformation du secteur et de ses filières doit être accélérée en ce sens, sa contribution à un développement durable doit être renforcée.

L'engagement de tou-te-s doit être favorisé, celui des acteurs de la filière industrielle, en lien avec l'amont, mais aussi avec les distributeurs qui doivent appuyer les efforts visant les consommateurs dont les comportements réels doivent aussi évoluer.

La Bretagne par sa puissance dans le domaine agro-alimentaire est en mesure de réduire la production d'emballage au niveau national. Elle doit être exemplaire et veiller à la réduction, le non recours au plastique, mais aussi en développant des emballages écoconçus (facilement recyclables, intégrant plus de plastiques recyclés, des bioplastiques conçus avec des ressources locales...). Ce secteur à fort potentiel de croissance, doit accélérer les projets permettant d'accélérer les changements dans les modèles de consommation.

Objectif 12

Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises

Description / Sous objectifs :

Accélérer le déploiement du télétravail (10% de travailleur-euse-s en télétravail), des plans de déplacement en entreprises, de l'achat responsable en encourageant les démarches RSE...

Renforcer la prise en compte des défis des déplacements dans le monde du travail, autant par la recherche de solutions permettant de limiter les mobilités contraintes, que par des solutions innovantes permettant de faciliter et/ou limiter ces déplacements pour favoriser la qualité de vie au travail et de contribuer aux objectifs des transitions énergétiques et environnementales. Le développement du télétravail devra prendre en compte les enjeux de distinction entre vie privée et vie professionnelle ainsi que le droit à la déconnexion.

Généraliser les dispositifs d'achat responsable.

Accélérer l'intégration des enjeux du développement durable et de la transition numérique dans les entreprises, notamment les plus petites ;

Les transitions environnementale et numérique représentent des opportunités, mais aussi des défis pour les entreprises. Opportunités pour développer des relais de croissance, accroître leur compétitivité sur des marchés en très fortes évolutions, susciter des dynamiques de diversification et développer leur responsabilité sociale et environnementale. Défis au sens où celles qui manqueront la marche, notamment de la révolution numérique, risquent une marginalisation accélérée. L'accompagnement au changement des entreprises, particulièrement les plus petites et les moins bien armées, constitue dès lors une priorité, dans un cadre partenarial.

Accroître la qualité de vie au travail, usine du futur, lutte contre les troubles musculosquelettiques (TMS)...

Les entreprises sont soumises à des enjeux d'attractivité de leurs métiers, notamment en période de reprise économique. Par ailleurs le bien être au travail, intégrant les questions de santé physique et mentale, essentiel pour les salariés, est aussi un évident facteur de compétitivité. Il s'agit donc de promouvoir partout dans les entreprises et d'accompagner pour cela notamment les plus petites, afin d'intégrer dans leurs pratiques tout ce qui peut contribuer au « bonheur au travail » en réinterrogeant notamment en profondeur les systèmes de management.

Le développement de l'usine du futur doit en être un vecteur majeur.

Pour le secteur de l'agro-alimentaire, la lutte contre les TMS est une priorité en Bretagne qui doit se fixer comme objectif de revenir à des ratios moyens au plan national.

Objectif 13**Accélérer le déploiement de nouvelles économies**

Identifier la capacité de résilience du territoire régional sur les ressources utilisées pour son développement et accompagner les filières à enjeux « ressources ».

Accélérer le développement des systèmes intégrés reposant sur les principes de l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité et permettant de favoriser :

- *L'émergence de nouveaux produits et services en lien avec les nouveaux modes de consommation*
- *Le partage de la valeur pour tou-te-s*
- *La coopération dans les organisations*
- *La régénération des ressources.*

Il s'agit de mettre en œuvre la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) de la Bretagne.

Description / Sous objectifs :**Accélérer le développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité.**

Favoriser l'émergence de nouveaux produits et services partout en Bretagne, s'appuyant sur les principes de l'économie de la fonctionnalité, reposant sur de nouveaux modèles économiques ou valorisant l'économie circulaire. Ils sont pourvoyeurs de nouvelles activités et de nouveaux métiers.

Faire des îles des territoires en pointe de la gestion des ressources et des espaces naturels (économie circulaire, énergie, biodiversité...)

Le maintien d'activités économiques diversifiées et dynamiques est essentiel pour les îles. Un des enjeux majeurs est le soutien de tous les secteurs avec une attention particulière aux jeunes entrepreneurs et aux nouvelles installations, on pense bien sûr aux activités du secteur primaire comme l'agriculture qui peuvent en plus contribuer à la gestion des territoires. Mais toutes les initiatives visant à la transformation des productions insulaires et qui s'appuient, pour assurer leur rentabilité, sur la présence estivale d'un nombre croissant de résidents et de visiteurs, sont aussi à encourager. Elles contribuent à la diversification de l'activité et renforcent l'émergence d'une forme d'économie avec des circuits courts bénéfiques à tous les secteurs de l'économie insulaire et qui participent à la transition énergétique

Une partie des surcoûts insulaires et des atteintes aux patrimoines résultent des problèmes d'énergie et de déchets. Des améliorations sont encore à attendre sur les îles comme pour la gestion des déchets, de l'eau, consommatrices d'énergie, elles auront des retombées directement sur la qualité des territoires et leur attractivité.

Les avancées obtenues sur les îles, par exemple dans la production et l'utilisation des énergies renouvelables, n'auront qu'un impact très limité sur les phénomènes globaux. En revanche, la survisibilité des démonstrateurs mis en place sur les îles est un levier important pour le développement des énergies renouvelables. La nécessité et l'urgence de s'engager dans la transition énergétique plaident pour faire des îles des territoires à la pointe des avancées et des tests de nouveaux dispositifs ; ceci autant pour des pratiques économes en énergie que pour la production, le développement des technologies de stockage et l'utilisation des énergies renouvelables en substitutions aux énergies fossiles.

Bretagne, région leader sur la réduction du gaspillage alimentaire, du producteur au consommateur, notamment dans les établissements scolaires.

Diminuer significativement le poids du gaspillage alimentaire par habitant en Bretagne pour devenir une Région exemplaire. Faire de cette lutte contre le gaspillage l'un des caractères forts de la filière des IAA bretonne et un facteur de différenciation.

Mobiliser pour cela l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire industriels jusqu'aux consommateurs en passant par le rôle essentiel de acteurs de la restauration collective et marchande.

Faire de cet objectif une priorité de la commande publique. Renforcer l'éducation en ce domaine pour infléchir les comportements.

Consolider et développer les filières bretonnes de valorisation et de transformation des déchets en ressource, en respectant la hiérarchie des modes de traitement.

La Bretagne dispose d'entreprises de transformation de déchets en nouveaux produits (papiers/cartons pour refaire de l'emballage ou des isolants ; déchets de bois pour faire des panneaux de particules ; ...). Il s'agit de veiller à garantir et à consolider leur approvisionnement en matières qu'elles vont transformer, et à développer de nouvelles filières de transformation à partir de gisements bretons de déchets.

Cela doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement qui consiste à privilégier, dans l'ordre, après la prévention :

- réemploi, location-usage-mutualisation-partage, économie de la fonctionnalité, économie collaborative ;*
- la réparation en vue de la réutilisation ;*
- le recyclage et la valorisation des déchets organiques par retour au sol ;*
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;*
- l'élimination dont l'enfouissement (écarter à terme le recours à l'enfouissement comme mode résiduel de traitement)*

Développer et valoriser le potentiel des solutions inspirées de la Nature (Biomimétisme)

Dans la nature, la notion de déchet n'existe pas et l'innovation, l'agilité et la coopération sont au cœur des processus pour permettre une créativité et une production possiblement infinie.

Valoriser et encourager le développement de processus d'éco-innovation s'inspirant de l'intelligence du vivant : formes, matières et processus de management à transposer au management des organisations.

Encourager le développement et l'emploi des matériaux biosourcés, notamment dans le bâtiment (neuf et rénovation) et l'emballage.

Issus de la biomasse, les matériaux biosourcés répondent aux critères techniques habituellement exigés des matériaux de construction (performances techniques et fonctionnelles, qualités architecturales, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu, à la chaleur, etc), mais aussi à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (c'est-à-dire de sa production à l'élimination ou au recyclage).

Leur utilisation doit être encouragée et soutenue notamment par le biais de la commande publique mais aussi par l'évolution des pratiques et des compétences de filières comme la construction de bâtiments. Il s'agit de mettre en œuvre les actions inscrites dans le cadre de la feuille de route régionale en faveur des matériaux écologiques.

Description / Sous objectifs :

Dynamiser la création d'emplois locaux et la réponse aux besoins des habitant-e-s de façon pérenne en soutenant l'émergence de projets d'innovation sociale ayant un modèle économique.

Ne plus opposer utilité sociale et économie en étant à l'écoute des porteurs de projets qui souhaitent donner un sens à l'économie pour favoriser le « mieux vivre ensemble ». Accepter qu'un projet économique n'ait pas pour objectif principal le profit mais la création d'une co-construction collaborative au service de ses usager-ère-s dont ces derniers peuvent être partie prenante. Revisiter l'économie de proximité quelques fois fragilisée avec un regard innovant et mobilisateur.

Elaborer des dynamiques économiques responsables intégrant les entreprises locales et mobilisant des personnes isolées, chômeuses, en phase d'insertion ou en situation de handicap.

Mettre en place une méthode d'accompagnement en local de ces projets qui nécessitent une approche professionnelle de la création d'activité et une expertise spécifique au domaine collaboratif. Surfer sur l'engagement des jeunes diplômé-e-s et sur celui des moins jeunes ayant eu une activité professionnelle classique qui souhaitent désormais donner un sens à leur activité. Associer les EPCI et leurs habitant-e-s au projet dès les études de faisabilité.

3 - FAIRE VIVRE UNE BRETAGNE DES P

Objectif 15

Mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints

Description / Sous objectifs :

Mettre en cohérence les projets urbains et les solutions de mobilité sur mesure à l'échelle des EPCI, en cohérence avec les espaces de vie.

Penser en même temps, et non successivement, les projets d'urbanisation et les services de mobilité, que ce soit à l'échelle d'un territoire de vie (quartier, commune, intercommunalité, bassin d'emploi et de vie) ou à l'échelle d'un projet spécifique (ZAC, aménagement de bourg, aménagement de voirie, nouveau quartier...). L'enjeu est ici de réduire les effets de zonages et de sectorisation des fonctions (commerce, habitat, emplois...) et de développer la mixité de ces fonctions.

Cette réflexion conjointe entre projet urbain et projet de mobilité doit permettre de favoriser le non-déplacement, de sortir du tout voiture en offrant de réelles alternatives de mobilité répondant à des besoins clairement identifiés le plus en amont possible (accès aux services, emplois, loisirs, liaisons avec les communes et/ou pôles de services voisins...) et tenant compte des spécificités et des possibilités des territoires (en particulier pour les territoires périurbains ou ruraux peu denses). L'objectif est de parvenir à cette cohérence dans les documents de planification, à l'échelle des EPCI du fait de leur compétence, mais en cohérence avec des espaces de vie pertinents pour penser stratégie de mobilité et solidarités inter-territoriales.

Objectif 16

Améliorer collectivement l'offre de transports publics

Description / Sous objectifs :

Rendre les transports publics plus performants (service, coût, impact environnemental, sécurité) en impliquant tous les acteurs concernés.

De nouveaux gains de performance des transports publics sont possibles, à condition d'impliquer tous les acteurs concernés : si les autorités organisatrices de transports, en lien avec les opérateurs, doivent travailler à une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins, à une meilleure synergie entre différents réseaux ou modes de transports de façon à offrir un service « sans couture », à une sobriété énergétique des offres de transport, les acteurs des territoires (communes, intercommunalités, départements) doivent faciliter la desserte en transports collectifs par un urbanisme maîtrisé et des aménagements adaptés à la desserte en transports collectifs, tout en s'attachant à améliorer la connectivité entre rural et urbain.

Pour un service en transports collectifs plus sécurisé et plus performant (desserte au plus près des zones d'habitat, d'emplois, de loisirs, de commerces ; dessertes rapides), les choix de localisation des secteurs à urbaniser ou à densifier sont en particulier déterminants.

Enfin, en matière de desserte vers les îles (compétence de la Région), il est nécessaire d'optimiser l'organisation à l'échelle régionale afin de :

- Déployer un service régional de dessertes,
- Adapter, et au besoin améliorer, la desserte des îles par un programme de modernisation couvrant pour chaque ligne les infrastructures portuaires, la gare maritime et les navires, des études
- Etudier la faisabilité d'un développement des départs des îles le matin
- Et développer un modèle de « flotte du futur », mobilisant les technologies du bateau du futur et s'inscrivant dans une gestion intégrée des infrastructures portuaires, des gares maritimes et des navires.

Assurer la bonne lisibilité des offres de mobilité (publiques et privées).

Dans un contexte d'ouverture à la concurrence des services de transports collectifs (cars, trains) et d'apparition d'une pluralité d'acteurs de la mobilité à travers notamment le développement d'applications digitales, l'enjeu de simplification de l'information sur l'offre existante et de vente de titres en un point unique, est fondamental pour le développement de l'usage des différents services de mobilité offerts par une pluralité d'acteurs. La consultation de toutes les offres de mobilité (publiques et privées) depuis une même interface d'information et de vente constitue notamment un levier essentiel.

Objectif 17

Inventer les nouvelles mobilités de demain pour une réelle proximité d'usages et réduire le parc automobile breton

Description / Sous objectifs :

La diminution du nombre de voitures en circulation, mais aussi le nombre de voitures stationnées en Bretagne doit permettre de réduire à la fois les phénomènes de congestion et d'occupation des espaces, publics et privés, par les voitures, quelles que soient leurs motorisations. Pour ce faire, en tenant le plus grand compte de la spécificité des territoires, il convient de poursuivre le développement des alternatives à la voiture individuelle (transports collectifs, développement de l'usage du vélo et de la marche à pied) et d'optimiser le taux de remplissage des voitures. Un cycle positif peut ainsi se mettre en place : la diminution du parc automobile permet de libérer des espaces (voiries, stationnement) pour d'autres usages (marche, vélo, transports collectifs, voitures partagées), et le développement de ces usages rend moins nécessaire l'utilisation individuelle de la voiture. L'objectif ne peut néanmoins être atteint sans avoir recours au principe de justice sociale et de solidarité entre territoires d'une part, à l'innovation d'autre part. Tous les territoires ne sont en effet pas soumis aux mêmes contraintes et ne peuvent dès lors déployer le même type d'actions et de solutions. Par ailleurs, les solutions nouvelles ne pourront résulter que du déploiement de modèles de services nouveaux appelant expérimentations et innovations.

Atteindre un taux de remplissage moyen de 1,5 personne par véhicule à l'horizon 2040.

Il s'agit de réduire le phénomène « d'autosolisme », qui, plus que le véhicule thermique en lui-même, est cause de production excessive de gaz à effets de serre et d'engorgement des routes, notamment en milieu urbain ; de soutenir le développement du covoiturage (aires, plateforme, ...) et l'usage des véhicules à accès partagé ; d'agir par la pédagogie et l'accompagnement sur les comportements individuels, de valoriser les savoir faire numériques de la Bretagne, de récompenser les bonnes pratiques.

L'enjeu est de rendre moins nécessaire l'acquisition d'une 2ème voiture par ménage, en apportant une alternative fiable à l'usage individuel de la voiture: plus le nombre de covoitureur-euse-s est important, plus le service de covoiturage s'étoffe et devient une alternative crédible.

Atteindre une part des modes actifs (vélo, marche à pied) de 15% à l'échelle régionale pour les déplacements domicile-travail.

L'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail est très minoritaire en France, de l'ordre de 2% des déplacements (encore moins en Bretagne), et un peu plus de 6% des actifs se rendent à leur travail à pied. Et ces pratiques sont naturellement très concentrées dans les centres urbains. De grands chantiers (pas que matériels) en matière d'aménagement et d'urbanisme doivent être engagés si l'on veut faire de ces modes une réelle alternative aux déplacements automobiles, et pas seulement dans les centres urbains : pistes cyclables sécurisées et qualitatives dans et vers les pôles d'emploi depuis les communes périurbaines, éviter et réparer les "coupures" et obstacles infranchissables pour les vélos/piétons, agir sur les comportements et récompenser les bonnes pratiques.

Définir un réseau des itinéraires cyclables régionaux complet.

Développer des solutions de mobilité innovantes et sur mesure pour les territoires peu denses et/ou à saisonnalité marquée.

Les solutions "classiques" de transports collectifs (trains, bus, cars) montrent leurs limites dans les territoires peu denses, les territoires périurbains et les territoires à saisonnalité marquée (y compris les îles). Leur attractivité y est souvent très faible, le service rendu est jugé peu satisfaisant au regard des problématiques rencontrées, et ces services sont très coûteux ramenés à leur utilité. En partant des besoins spécifiques d'un territoire, en développant des logiques d'expérimentations, il convient de définir des solutions sur mesure, pouvant s'appuyer sur des innovations techniques, digitales ou organisationnelles, ainsi que de faire jouer le principe de la solidarité territoriale.

Garantir la mobilité pour tou-te-s en tenant compte des spécificités des publics (jeunes, seniors, personnes en difficulté sociale, personnes en situation de handicap, femmes...) et des territoires.

L'explosion du numérique doit conduire à réfléchir aux opportunités qu'il offre pour tous les publics d'accéder aux services mais aussi à s'interroger sur les limites de cette généralisation. Appliqué au secteur des transports, le numérique doit d'abord favoriser la limitation des mobilités contraintes. Il doit faciliter la connaissance et l'accès à tous les publics de l'offre de mobilité tous modes, qu'elle soit publique, privée, ou associative, et des tarifs en fonction de sa situation particulière.

La transition numérique doit permettre également de réinterroger les modalités d'accompagnement humain de certains publics, qui doivent être renforcées où elles sont les plus utiles.

Objectif 18

Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales

En lien avec l'armature territoriale bretonne, promouvoir le dynamisme (l'attractivité, la convivialité) des centralités à chaque échelle territoriale pour en renforcer les fonctions spécifiques au service de son territoire et dans des logiques de réseaux solidaires (jouer les complémentarités entre centralités et entre centres et périphéries, limiter les concurrences territoriales).

Cela implique une approche globale des projets, s'appuyant, par exemple, sur les dimensions habitat, espace public, commerce, animation, mobilités, culture, patrimoine, vie associative, sportive et enjeux de transitions numérique et environnementale.

Au-delà d'une armature territoriale qui serait parfaitement structurée en théorie, il s'agit de faire muter les centralités pour « donner vie » à cette armature, et qu'elle corresponde aux besoins actuels et futurs des habitant-e-s, des travailleur-euse-s, des touristes, des usager-ère-s du territoire. Ces projets impliquent tout particulièrement une mobilisation collective des ressources locales (humaines, culturelles, naturelles, patrimoniales...)

En cohérence avec l'objectif général d'arrêt de la consommation de foncier agricole, les actions résolues devront être mises en œuvre pour **réduire le taux de vacance**. Les actions devront bénéficier de mécanismes de solidarité territoriale au profit des communes les plus en difficulté.

Objectif 19

Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence

Description / Sous objectifs :

Accroître l'ancrage de proximité des entreprises dans leur territoire : lien avec l'écosystème, espace de recrutement de compétences, circuits courts intégrant dans les prix les enjeux d'empreinte carbone...

Il s'agit de favoriser les logiques de clusters dans les territoires afin de faire bénéficier les entreprises de l'écosystème et des réseaux locaux ; de renforcer le service public d'accompagnement des entreprises au plan local, de répondre aux difficultés de recrutement conjoncturelles et structurelles. Il convient également de favoriser le développement des circuits courts, valoriser les bonnes pratiques et inventer des systèmes de reconnaissance des aménités positives de ces systèmes ; ainsi que l'implantation locale des activités par les usages numériques.

Viser la production de près de 25 000 logements à vocation de résidence principale par an, et privilégier leur positionnement en vue de raccourcir les distances logement/emploi.

D'ici 2040, il faut anticiper le passage de 1,4 à 1,7 millions de ménages (voire 1,9M en 2050 selon certains scénarii) en Bretagne et la continuation du phénomène de décohabitation, lié à la modification des modes de vie et des structures des ménages. Depuis 10 ans, la production de logements en Bretagne tourne autour de 20 000 par an, ce qui correspond plus ou moins aux besoins en flux (environ 19 000 par an), mais ne permet pas de résorber suffisamment vite le stock de mal logements (ménages sans logement propre, logements trop chers, de mauvaise qualité, surpeuplés, demandes de logements sociaux non satisfaites...), ni de lutter contre la relégation sociale : des ménages bretons contraints de trouver un logement de plus en plus loin de leur travail, notamment sur les territoires tendus, et de multiplier les déplacements (coût social et environnemental). Sur les territoires littoraux et les îles, l'importance des résidences secondaires aggrave le phénomène, et participe au développement d'un coût de logement prohibitif pour les jeunes actifs. Il convient désormais d'articuler le développement de l'offre de logement principal à l'échelle intercommunale avec l'offre d'emplois pour lutter contre ces phénomènes de relégation socio-spatiale. Le comité régional d'habitat et d'hébergement est le lieu de partage des connaissances pour une bonne répartition par EPCI de cet objectif.

En cohérence avec l'objectif général d'arrêt de la consommation de foncier agricole et naturel, qui induit la fin de création de nouvelle surface commerciale en extension et en tenant compte de l'objectif de la préservation de la vitalité des centralités, qui conduit à veiller au maintien d'une offre de services commerciaux minimale, la priorité sera donnée à la **réduction de la vacance de locaux commerciaux à son plancher structurel (5% des surfaces)**

La croissance rapide des surfaces commerciales autorisées et la faiblesse de la consommation des ménages rendent plausible la formation d'une bulle immobilière dans le secteur du commerce. Dans certains territoires, le décalage entre la capacité locale de consommation et le rythme d'implantation des commerces, qui contribue au phénomène d'expansion urbaine, laisse craindre un risque d'apparition à terme de friches commerciales.

Par ailleurs, le développement de grandes surfaces commerciales contredit les petits commerces, et apparaît comme l'un des facteurs préoccupants des bourgs. Afin de favoriser la mixité des fonctions urbaines et l'implantation des commerces dans les lieux les plus opportuns, il faut localiser ceux-ci de manière préférentielle dans les centralités et polarités constituant l'armature urbaine bretonne, à proximité immédiate des habitants, des équipements.

S'appuyer sur une harmonisation des pratiques des CDAC à l'échelle régionale, mais aussi en utiliser les documents de planification et d'urbanisme à l'échelle locale, ainsi que les « opérations de revitalisation du territoire » prévues par la loi ELAN.

Profiter de la priorité au renouvellement urbain pour inventer des nouveaux quartiers (conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine)

Le développement des villes et territoires bretons s'est souvent effectué sur un modèle de spécialisation et de fractionnement du territoire, créant des zones spécifiques pour l'emploi, pour l'habitat, pour les commerces, mais aussi des zones d'habitat homogènes socialement et en termes de revenu, par le jeu de la valeur foncière. La priorité au renouvellement urbain est une réelle opportunité pour repenser nos quartiers dans la densité et la diversité des fonctions, des formes d'habitat, et des populations, cette diversité et cette densité étant les caractéristiques propres de notre urbanisation. Toute opération significative en fonction de la taille de la commune, en renouvellement urbain devra assurer une réelle mixité générationnelle (entre tranches d'âge différentes), mixité architecturale (formes urbaines variées et renouvelées: pavillons individuels, logements individuels groupés, petits collectifs, immeubles collectifs, et tailles diverses), mixité fonctionnelle (logements, services, commerces, espaces verts, entreprises) et mixité sociale, mais aussi intégration environnementale des formes urbaines et accueil de la biodiversité. Cela passe également par la réhabilitation ou l'action de « renaturer » les friches économiques, commerciales, agricoles...

4 - UNE BRETAGNE DE LA SOBRIÉTÉ

Objectif 20

Transformer/revisiter le développement des mobilités au regard des enjeux climatiques et de la qualité de l'air

Description / Sous objectifs :

Accompagner le report de trafic (passager et fret) vers des alternatives dé-carbonées en tenant compte des impacts réels de chaque type de transports sur les enjeux climatiques.

Améliorer les connaissances sur les émissions de gaz à effet de serre de chaque mode de transport en lien avec les problématiques de déplacement et partager ces connaissances avec les aménageurs et les usager·ère·s .

Prendre en compte ces impacts dans les choix d'aménagement, en adaptant les réponses avec pragmatisme aux réalités territoriales et à la diversité des usages.

Accompagner le changement de moyen de transport, en ce qui concerne les passagers et la mobilité des marchandises, par des actions de pédagogie, sensibilisation, formation, notamment à l'attention des entreprises, des jeunes publics, mais également des seniors.

Mettre en cohérence les politiques transports des collectivités bretonnes avec les objectifs du facteur 4 (division des gaz à effet de serre par 4 à horizon 2050)

En Bretagne, les transports de personnes et de marchandises représentent 27% des émissions de gaz à effet de serre. Ce chiffre devant d'ailleurs être segmenté entre déplacements du quotidien et déplacement de grande distance (>80 km). L'enjeu pour les collectivités, est de favoriser le développement des mobilités durables et décarbonées de façon à atteindre collectivement le facteur 4, c'est-à-dire la division par 4 des émissions de Gaz à Effet de Serre de 1990 à l'horizon 2050. Cette nécessaire évolution induit une réflexion sur les impacts possibles sur la réduction des coûts de transport des ménages, composante indispensable d'acceptabilité.

Pour cela il convient notamment de réussir la transition énergétique des différents modes de transports soit en agissant sur les infrastructures et les flottes pour s'orienter vers des carburations plus sobres en énergie (GNL, GNV, Hydrogène, électrique etc), soit en intervenant sur les usages en développant les modes durables, maritimes et ferroviaires notamment, et en développant les modes doux (piétons, vélos)...

Objectif 21

Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur

La qualité de l'air a un impact majeur sur la santé des populations (mortalité prématurée, asthme, maladies respiratoires et cardio vasculaires, cancer du poumon).

Description / Sous objectifs :

*En cohérence avec le Plan régional santé environnement (PRSE 3 sur la période 2017 – 2021, notamment son objectif 5), **former, informer et agir sur les principales sources existantes de pollution dégradant la qualité de l'air intérieur et extérieur.***

Pistes d'actions :

- *Inciter les propriétaires à renouveler les appareils individuels d'équipements de chauffage dans les secteurs en renouvellement urbain et mieux tenir compte de la qualité de l'air intérieur dans le cadre des opérations de la réhabilitation de l'habitat.*
- *Sensibiliser la population, avec un focus particulier sur les futurs et jeunes parents à la qualité de leur environnement intérieur*
- *Former les professionnel-le-s de santé aux risques sanitaires liés à la pollution de l'air extérieur et intérieur.*
- *Réduire les expositions aux particules nocives (pesticides, ammoniac, brûlage de déchets, chauffage au bois, transport...), notamment en prenant en compte la qualité de l'air dans les choix d'aménagement et de construction, ainsi que dans les choix de produits.*

Réduire les émissions de polluants atmosphériques

L'objectif national de la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) de 2015 de réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques est, par rapport à l'année 2010, de 10 % au moins en 2020 et de 20 % au moins en 2025.

Objectif 22**Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique**

L'adaptation au changement climatique implique d'identifier les vulnérabilités qui, en Bretagne, se déclinent selon la nature des territoires :

- ***Territoires urbains :*** *épisodes de canicule et de pollution de l'air, risques d'inondations et débordement des réseaux de drainage, risques sanitaires pour les personnes fragiles.*
- ***Territoires littoraux :*** *menaces d'érosion et/ou de submersion, risques d'inondations et de dégradation des infrastructures, acidification des océans et risques pour la biodiversité, pression accrue sur les activités de pêche et aquacoles.*
- ***Territoires intérieurs :*** *intensification des périodes de sécheresse, risques de conflit d'usage sur la ressource en eau, bouleversement des écosystèmes (augmentation des pressions sur la biodiversité) et migration des espèces, pression accrue sur les activités agricoles et forestières.*

Selon la spécificité des territoires, différentes pistes de mise en oeuvre seront à envisager pour adapter la Bretagne à ces changements déjà à l'œuvre et prévenir les risques avec, en parallèle, le développement de la connaissance et l'information pédagogique.

Description / Sous objectifs :

Prise en compte systématique du risque de submersion marine et d'érosion du trait de côte dans l'aménagement et le développement des espaces littoraux, ainsi que les risques d'inondations.

Les études menées dans le cadre du programme de recherche Erocovul ont montré qu'entre 1998 et 2003, 72 % du littoral breton restait stable, 6% était en accrétion et 22% en érosion et que le phénomène d'érosion s'était accru. Les événements de submersion marine résultent de la concomitance de quatre paramètres extrêmes que sont le niveau moyen de la mer, la marée théorique, la surcote atmosphérique et l'action des vagues. A ce jour, que ce soit à l'échelle nationale ou bretonne, aucune tempête n'a cumulé ces quatre paramètres.

Le littoral breton présente un grand nombre de zones basses aux typologies variées. En 2013, les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont estimé que le niveau de la mer pourrait monter en moyenne de 26 à 98 centimètres d'ici à 2100. Au cours du 20ème siècle, le niveau de la mer se serait ainsi élevé à un rythme cinq fois supérieur à celui des derniers millénaires (1,5 à 3 millimètres par an), avec une accélération au cours de la dernière décennie.

Il est donc nécessaire de repenser l'aménagement du territoire en intégrant d'adaptation au changement climatique et de se questionner sur les possibilités existantes, de conception de quartiers ou équipements résilients, de mutation des usages ou des fonctions sur les espaces à risque, de repli stratégique, d'acculturation au risque. L'amélioration de nos connaissances et l'information pédagogique sont aussi à prévoir. L'objectif est de gérer le risque de submersion marine sur l'ensemble du littoral breton en s'appuyant sur les outils existants (TRI, SLGRI, PAPI, PPRI, PPRL...).

Améliorer les capacités de résilience et d'adaptation des milieux naturels et des espèces aux impacts du changement climatique.

Développer la connaissance de l'effet du changement climatique sur les espèces et prendre des mesures adaptées pour les sauvegarder ou prévenir les développements invasifs.

Préserver et restaurer la trame verte et bleue pour permettre les déplacements des espèces et donc leur adaptation aux évolutions des milieux.

Privilégier une gestion forestière orientée de façon à intégrer les effets du changement climatique (choix des essences adapté).

Accélérer la mutation du modèle agricole breton pour le rendre plus résilient au changement climatique.

Connaitre et analyser les perspectives liées au changement climatique et anticiper l'adaptation des exploitations et les pratiques agricoles aux évolutions à venir en s'appuyant sur l'ingénierie du vivant.

Accompagner les exploitations dans la transition environnementale, notamment quand elles souhaitent développer l'autonomie de leur exploitation ou leurs capacité de traitement in situ.

Connaitre, maîtriser et réduire les vulnérabilités climatiques des villes dont les effets d'îlots de chaleur.

Pour répondre au phénomène d'ICU (îlot de chaleur urbain), inscrire la notion de coefficient de biotope de surface dans les projets de renouvellement urbain, viser la réduction des surfaces minéralisées et le retour du végétal (sols, toitures, terrasses, murs végétalisés, façades végétalisées et surfaces alvéolées et perméables).

Choisir pour les espaces publics des essences adaptées aux évolutions futures du climat.

Objectif 23

Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique

Description / Sous objectifs :

Atteindre en Bretagne les objectifs du Facteur 4 posés par la Loi TECV visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2040 et retenus par la trajectoire Transition de la prospective « énergie-climat »

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en vue de son intégration dans le SRADDET, une étude prospective régionale « énergie-climat » est en cours au sein de l'instance de concertation sur l'énergie et le climat, la Conférence Bretonne de la Transition énergétique (CBTE). La trajectoire « Transition » de cette étude implique un effort de réduction correspondant à une division par 2 des émissions de GES à effectuer à l'horizon 2040 par rapport à 2012 pour atteindre les objectifs nationaux de Facteur 4 de la loi TECV de 2015 (divisions des émissions de GES de 1990 par 4 d'ici 2050).

L'affirmation de l'objectif du facteur 4 représente pour la Bretagne un volontarisme compte tenu de ses fortes spécificités :

- *Sa périphéricité et son éloignement des grands centres de décision et de consommation qui impliquent que, pour une production ou une activité économique équivalente, les mobilités physiques induites sont plus importantes que pour les autres territoires. Cela se traduit ainsi par une part modale du transport routier de marchandise ou individuel, particulièrement élevé. Or si tous les efforts doivent être faits, la géographie ne se corrige pas.*
- *La spécificité est celle de la part de l'activité agricole qui représente à elle seule près de la moitié des émissions de gaz à effets de serre. Or la place de l'agriculture dans l'économie bretonne et française n'est pas un choix ou une option. Si toutes les pistes de réduction de ces émissions doivent être engagées, si tous les efforts doivent être faits dans le cadre d'une très forte mobilisation des acteurs eux-mêmes, et si l'agriculture doit y prendre une place majeure, les conséquences et les impacts sur l'activité économique, sur l'emploi et sur la vitalité des territoires devront être regardées et accompagnées. La solidarité régionale devra jouer tout son rôle.*

Les priorités d'actions :

- *Décarboner les pratiques agricoles (sols, engrais azotés, élevage, stockage carbone...)* ;
- *Promouvoir la mobilité bas carbone ;*
- *Promouvoir l'économie circulaire et les circuits courts ;*
- *Favoriser un mix énergétique décarboné, reposant sur les énergies renouvelables (éolien, biomasse, énergies marines, solaire...) et déployer les réseaux énergétiques intelligents ;*
- *Maîtriser la demande en énergie et réduire les consommations ;*
- *Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti, encourager une construction neuve à faible besoin énergétique, avec des matériaux à faible impact environnemental (matériaux biosourcés, réemploi / recyclage) ;*
- *Soutenir et accompagner le déploiement des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle de tous les territoires.*

Augmenter la capacité de stockage de carbone du territoire, en activant des mécanismes de solidarité entre les territoires.

Protéger et développer les puits de carbone, c'est-à-dire les réservoirs qui stockent, par un mécanisme naturel ou artificiel, le carbone atmosphérique afin d'augmenter la capacité de séquestration du carbone de la Bretagne.

Privilégier les puits de carbone naturels, (les sols, les végétaux, les arbres, les forêts, les landes...) et s'assurer de leur bonne gestion par un mécanisme de valorisation financière inspirée du marché Carbone (principe émetteur - payeur), notamment en lien avec le secteur agricole.

Cette mesure permettra d'améliorer la résilience des territoires en développant prioritairement des solutions fondées sur la nature en faveur de la biodiversité.

Objectif 24

Atteindre le 0 enfouissement puis viser le 0 déchets à l'horizon 2040

Description / Sous objectifs :

Atteindre le « zéro » enfouissement des déchets à 2030 en priorisant la prévention et la réduction des déchets à la source.

L'enfouissement en centre de stockage est la dernière voie de traitement des déchets et représente en Bretagne 439 500 T (chiffres clés 2016 des Déchets). Les politiques en place cherchent à limiter au maximum le recours à ce mode de traitement, peu compatible avec la notion de développement durable.

Pour cela les mesures en faveur de la prévention, de l'éco-conception circulaire, de réemploi et recyclage doivent être poussées au maximum et le volume final de déchets à stocker au minimum.

Les critères d'admissibilité des déchets en centre de stockage devront être très restrictifs pour ménager dans la durée les capacités de stockage et les limiter aux seuls déchets ultimes. Et à terme en supprimer définitivement le recours.

Consolider et développer les capacités de recyclage et traitement des déchets au plus près des territoires.

Donner la priorité à la valorisation et au traitement des matières au plus près de leurs sources de production, dans une dynamique de « métabolisme des territoires » qui recherchent le meilleur équilibre entre le recours à leurs richesses locales et la satisfaction de leurs propres besoins. Décliner aux échelles infrarégionales et locales la dynamique et les actions de la Conférence bretonne des Ressources. Eviter les concurrences territoriales.

100% des emballages (plastiques, métaux, cartons...) triés et recyclés d'ici 2040.

Le même geste de tri pour tou-te-s les citoyen-ne-s où qu'ils se trouvent en Bretagne via l'uniformisation des consignes de tri et des emballages sur tout le territoire, y compris dans les lieux publics et sur les lieux de travail.

Pour atteindre ce sous objectif il est également nécessaire d'achever le déploiement des équipements de collecte et de tri adaptés et de réfléchir à de nouveaux modes de collecte (bornes, consignes...), tout en s'attachant à limiter au maximum le recours aux emballages notamment plastiques.

Gérer efficacement les déchets de crises (marées noires, évènements météorologiques exceptionnels, épizooties, incendies,...)

Dans un contexte où les aléas climatiques entraînent de plus en plus de situations exceptionnelles, la Bretagne doit s'assurer à tout instant d'un dispositif parfaitement réactif et opérationnel, en particulier en vue de gérer les pollutions en mer (100% de plans infrapolmar, développement des ports refuges et gestion des ERU portuaires..).

L'absence de marée noire sur les côtes bretonnes depuis 15 ans peut donner l'illusion que le risque n'existe plus. Les mesures de prévention ont certes permis d'éviter nombre de catastrophes, mais des accidents continuent de se produire régulièrement et d'autres types de pollutions sont apparus. Les porte-conteneurs géants ont davantage d'hydrocarbures pour leur propulsion que de petits pétroliers. Le risque avec ce type de navires est donc de voir apparaître des pollutions multiples pour lesquelles, pour un même événement, plusieurs types de pollutions ou déversements seront à gérer concomitamment, renforçant ainsi la complexité des opérations. En conséquence, le risque de pollution maritime accidentelle ne diminue pas, il change de nature et se complexifie.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures permettant d'assurer la collecte et le traitement des déchets issus de pollutions maritimes, et d'améliorer la coordination entre des opérations entre les différentes autorités.

Dans cette perspective, il est proposé de couvrir l'ensemble des communes littorales de démarches infra POLMAR, de mettre en œuvre un observatoire des pollutions maritimes en Bretagne et d'organiser à l'échelle régionale, un réseau de référents « Pollutions maritimes ».

Prévenir la production de déchets, inciter au respect de la hiérarchie des modes de traitement par des mécanismes de type "producteur-payeur"

Faire de la Bretagne une région pilote pour l'instauration et la mise en œuvre de mécanismes fiscaux et financiers à forte valeur incitative, en complément des dispositifs nationaux.

- *Exemple de mécanismes fiscaux destinés aux particuliers : tarification incitative*

- *Exemple de mécanismes fiscaux destiné aux entreprises : redevance. L'argent collecté auprès du producteur-payeur pourrait être versé au producteur « vertueux » et aider au développement d'éco activités, ESS...mais aussi pour mettre en place une nouvelle ingénierie financière pour aider de nouvelles activités vertueuses (cela nécessite d'obtenir un droit à l'expérimentation sur la fiscalité)*

Objectif 25

Tendre vers le « zéro phyto » à horizon 2040

Description / Sous objectifs :

Tendre vers le « zéro phyto », en tenant compte des spécificités des acteurs : collectivités, privés et agriculteurs.

Fixer un échéancier réaliste et adapté aux situations, pour les particuliers, les collectivités, les entreprises et les exploitations agricoles.

Aujourd'hui, la Loi Labbé impose le zéro phyto pour les Etablissements publics depuis 2017 et pour les particuliers à partir de 2019. Cela ne concerne que les produits phytosanitaires de synthèses et les terrains de sports et cimetières sont hors champ.

Objectif 26

Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement

En cohérence avec le plan breton pour l'eau et sa dynamique collective.

Description / Sous objectifs :

Assurer une réelle solidarité entre territoires dans la gestion de l'eau.

Protéger et développer la capacité de fourniture qualitative et quantitative en eau et s'assurer de leur bonne gestion par un mécanisme de valorisation financière entre territoires.

Le développement de cette solidarité est indispensable pour une gestion durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (accroissement de l'intensité et de la périodicité d'évènements extrêmes).

Améliorer la perméabilité des sols en zone urbaine.

Lutter contre le ruissellement urbain et généraliser le traitement alternatif des eaux pluviales au sein des nouvelles opérations d'aménagement (ex : tranchées drainantes, toits végétalisés, puits d'infiltration...).

Maintenir des réseaux d'eau performants en Bretagne (viser un taux de fuites maximal de 15%).

Maintenir des réseaux d'approvisionnement en eau potable performants en Bretagne sur le long terme grâce à une approche patrimoniale et des programmes de renouvellement.

Parvenir au classement en catégorie A de 100% des zones de production conchylicole.

La Bretagne concentre un tiers de la production française d'huîtres creuses et de moules, et la totalité de la production d'huîtres plates. Ces productions sont fortement dépendantes de la qualité trophique et sanitaire des eaux littorales. En 2015, le nombre de zones conchylicoles de bonne qualité (A) reste limité à 10%. La majorité des secteurs (62 %) est de qualité moyenne (B). Dans le cadre du Réseau de contrôle Microbiologique (REMI), 64 alertes ont été déclenchées en 2016.

La réduction des risques sanitaires de contamination bactériologique des zones conchylicoles est un enjeu sanitaire majeur.

Pour atteindre 100% des zones de production conchylicole en catégorie , ces flux sur les bassins versants littoraux en agissant sur les pollution pratiques agricoles.

Le développement souhaité de ces productions et d'autres productions nouvelles ne pourra s'envisager sans une très bonne qualité des eaux, ainsi qu'un volume suffisant pour certaines d'entre elles.

Déterminer les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques en fonction de la ressource disponible actuelle et à venir ainsi que en fonction de la capacité du milieu à recevoir des rejets.

Proportionner les projets de développement aux capacités de traitement des effluents par l'assainissement collectif, même en période de pic, par rapport aux activités humaines raccordées : le recours à l'assainissement non-collectif doit être exceptionnel et dûment justifié.

Assurer le respect d'un débit minimum biologique et ainsi veiller à la double performance de la gestion des cours d'eau : production d'eau potable et protection de la biodiversité.

Le débit minimum biologique : débit garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux.

Objectif 27

Accélérer la transition énergétique en Bretagne

Les objectifs nationaux sont fixés par la loi de transition écologique pour la croissance verte :

- *Porter les énergies renouvelables : Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030*
- *Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030*

Description / Sous objectifs :

Atteindre la part d'énergie renouvelable dans la consommation bretonne à l'horizon 2040 proposée par la trajectoire « Transition » des travaux prospectifs régionaux « énergie-climat »,

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en vue de son intégration dans le SRADDET, une étude prospective régionale « énergie-climat » est en cours au sein de l'instance de concertation sur l'énergie et le climat, la Conférence Bretonne de la Transition énergétique (CBTE). La trajectoire « Transition » implique un effort de production d'énergie renouvelable multiplié par 5 à 6 à effectuer à l'horizon 2040 par rapport à 2012, pour atteindre les objectifs nationaux de Facteur 4 de la loi TECV de 2015 (divisions des émissions de GES de 1990 par 4 d'ici 2050).

Les priorités d'actions :

- *Mettre en œuvre la feuille de route sur le déploiement de l'éolien terrestre,*
- *Déployer la feuille de route sur les Energies Marines Renouvelables,*
- *Développer l'usage de la biomasse (combustion et méthanisation), en respectant la hiérarchie des usages, la préservation des ressources et en évitant les concurrences,*
- *Développer le solaire photovoltaïque et thermique,*
- *Les travaux de scénarisation en cours permettront dans un second temps de décliner des objectifs chiffrés et échelonnés par type d'énergie renouvelable.*

Atteindre la réduction des consommations d'énergie bretonne à l'horizon 2040 dans la trajectoire « Transition » de la prospective régionale « énergie-climat » (habitat, tertiaire, transports...).

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) en vue de son intégration dans le SRADDET, une étude prospective régionale « énergie-climat » est en cours au sein de l'instance de concertation sur l'énergie et le climat, la Conférence Bretonne de la Transition énergétique (CBTE). La trajectoire « Transition » implique un effort de réduction des consommations d'énergie compris entre 28% et 32% (chiffres provisoires) à effectuer à l'horizon 2040 par rapport à 2012 pour atteindre les objectifs nationaux de Facteur 4 de la loi TECV de 2015 (divisions des émissions de GES de 1990 par 4 d'ici 2050).

Les priorités d'action :

- Maîtriser la demande en énergie et réduire les consommations en travaillant sur les usages,
- Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti résidentiel et tertiaire, public et privé,
- Encourager une construction neuve à faible besoin énergétique, avec des matériaux à faible impact environnemental (matériaux biosourcés, réemploi / recyclage),
- Promouvoir les transports collectifs, la mobilité douce, le télétravail,
- Optimiser les flux de marchandises, privilégier les modes maritimes et ferroviaires,
- Améliorer l'efficacité énergétique industrielle,
- Soutenir et accompagner le déploiement des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle de tous les territoires.

Poursuivre la construction et le déploiement d'un système énergétique breton fondé sur des infrastructures de production plus décentralisées, plus décarbonées, et des réseaux de pilotage et de distribution plus sécurisés et plus numérisés.

La construction de nouvelles structures ainsi que l'exploitation de nouvelles ressources ont permis d'améliorer la sécurisation de l'alimentation électrique bretonne, mais cet enjeu demeure. Le travail doit donc se poursuivre en visant toujours une plus grande autonomie énergétique en limitant les impacts sur la biodiversité. Le système breton doit s'appuyer sur des vecteurs de stockage renouvelables tels que l'hydrogène et le gaz naturel pour véhicule.

Objectif 28

Stopper la banalisation des paysages et de l'urbanisme en Bretagne

Description / Sous objectifs :

Eviter la banalisation et penser l'identité des paysages dans les opérations d'aménagement, garantir un « droit à un urbanisme et une architecture de qualité pour tou-te-s ».

Prendre en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme. Développer des trames vertes et bleues dans les dynamiques de paysage. Concevoir des aménagements paysagers qui privilégient les espèces locales et excluent les espèces invasives. Promouvoir une gestion des éléments naturels contributifs des paysages bretons, et notamment bocagers (haies, talus, bois, mares...) qui assure le maintien, la restauration ou la création de réseaux écologiques fonctionnels.

Développer et généraliser à l'échelle des projets urbains publics ou privés (ZAC, lotissements) une prise en compte globale des enjeux paysagers, de la biodiversité et de la fonctionnalité des milieux (trames vertes et bleues).

Renforcer la valorisation des patrimoines de Bretagne.

La Bretagne a la chance de posséder un héritage culturel et patrimonial majeur. Fruit de l'histoire et de la géographie, un réseau de sites, cités, communes et villes au passé riche, constitue un maillage et un

capital particulièrement intéressant dans le cadre d'une approche de développement du territoire.

Ainsi, la revitalisation de centres bourgs ou de communes rurales gagnerait à s'appuyer sur ces bâtis anciens, afin d'économiser la consommation foncière, de respecter les paysages mais également de rester fidèles aux techniques et savoir-faire traditionnels très souvent respectueux de l'environnement.

La connaissance et l'analyse de ces patrimoines est de nature à alimenter des projets politiques locaux et des modèles de gestion innovants.

Objectif 29

Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement

Conforter l'ensemble des orientations du SRCE et s'assurer de leur mise en œuvre transversale.

Description / Sous objectifs :

Développer l'éducation à l'environnement pour informer, former et sensibiliser à la biodiversité en s'appuyant notamment sur les associations et améliorer la connaissance.

- Communiquer vers tous les publics : enfants, grand public, professionnel-le-s, technicien-ne-s, élu-e-s, société civile,
- Promouvoir et valoriser les collectivités et entreprises dans la mise en place de pratiques et de modalités de développement favorables à la biodiversité (par exemple actions exemplaires en faveur de la trame verte et bleue...),
- Développer des programmes de sciences participatives à l'échelle régionale.

Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels (en particulier au travers du développement de la trame verte et bleue régionale : réservoirs et corridors de biodiversité), à toutes les échelles du territoire

Pistes d'actions

- Approfondir et partager les connaissances liées aux différentes composantes de la trame verte et bleue bretonne,
- Identifier la trame verte et bleue, aux différentes échelles du territoire et développer sa transcription dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU/PLUi),
- Conforter et faire émerger des projets de territoire en faveur de la trame verte et bleue avec pour objectif de couvrir intégralement le territoire régional par un diagnostic des enjeux de biodiversité puis par un plan d'action adapté, au moins à l'échelle intercommunale. Pour cela renforcer l'accompagnement des collectivités pour concevoir et mettre en œuvre des projets territoriaux et des programmes d'action ambitieux.

Intégrer et favoriser le développement de la trame verte et bleue dans le cadre des activités économiques liées aux milieux naturels : gestion agricole, gestion forestière.

Préserver et restaurer les connexions trame verte/trame bleue (zones humides, têtes de bassins versants).

Préserver et restaurer les milieux naturels bretons, et notamment les landes, pelouses, tourbières et les milieux naturels littoraux et marins, ainsi que les connexions écologiques terre-mer.

Amener toutes les collectivités à identifier des zones à enjeu de reconquête de biodiversité, le cas échéant pour mise à disposition d'opération de compensation.

Développer dans tous les documents d'urbanisme, la lutte contre la pollution lumineuse, en y intégrant la notion de "trame noire".

Travailler sur la morphologie des cours d'eau, les trames vertes et bleues de polluants (via le bocage par exemple) pour une eau de qualité, performance : pour la production d'eau potable et pour la biodiversité (diversité des habitats piscicoles, continuités écologiques...)

Améliorer la connaissance et lutter contre les espèces invasives actuelles et futures.

Identifier les espèces invasives présentes sur le territoire ou susceptibles de l'être et développer une stratégie visant à les éradiquer ou à minima les contenir, notamment par l'interdiction de plantation des espèces végétales à risque.

Proposition d'actions issues du SRCE

- *Mise à disposition d'outils et de méthodes*
- *Mise en réseau des acteurs*
- *Coordination et suivi des actions locales*
- *Formation et sensibilisation, diffusion des retours d'expérience*

Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs et favoriser la circulation des espèces.

Les modalités d'aménagement de l'espace urbain et les modes de gestion des « espaces verts » ont une influence forte sur la bonne fonctionnalité des milieux. Il s'agit d'un levier d'actions important des collectivités locales, pour agir en faveur de la biodiversité.

Garantir à tou-te-s, notamment en milieu urbain, l'accès en moins de dix minutes à un espace vert.

Proposition d'actions (issues du SRCE):

- *Favoriser et développer des formes architecturales favorables à la trame verte et bleue (de la planification à la maintenance des aménagements urbains)*
- *Mettre en œuvre des aménagements et des pratiques de gestion des espaces publics et privés favorables à la biodiversité et à la trame verte et bleue (gestion différenciée et zéro phyto, réduction de l'éclairage nocturne, cheminement et stockage des eaux pluviales dans des dispositifs végétalisés, renaturation des délaissés de voirie...)*
- *Reconquérir les continuités longitudinales et latérales des cours d'eau au sein des milieux urbains*
- *Développer et généraliser à l'échelle des projets urbains (ZAC, lotissements etc.) une prise en compte globale de la biodiversité et de sa fonctionnalité (identification des zones à enjeux, démarche Eviter-Réduire-Compenser)*

Atteindre les 2% de la surface terrestre régionale sous protection forte et maintenir 26% du territoire en réservoir de biodiversité. S'assurer de l'efficacité des classements existants en mer.

La SCAP (Stratégie de création d'aires protégées) a pour objectif de placer au minimum 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici l'horizon 2019. Aujourd'hui 0,3% de la surface régionale bretonne est sous aires protégées contre 1,4% au niveau national. Les outils de protection sont les suivants : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Arrêté Préfectoral de Protection de Géotope (APPG), Réserve naturelle nationale (RNN) régionale (RNR).

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces de la trame verte et bleue dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante.

Réduire l'impact des infrastructures de transport et d'énergie (y compris renouvelable) sur les continuités écologiques.

La construction d'infrastructures de nature à fracturer les réservoirs et corridors biologiques n'est autorisable que sous réserve d'en maintenir la fonctionnalité.

Actions issues du SRCE :

- Mettre en œuvre un programme d'aménagement, de création de passages terrestres ou hydrauliques permettant de rétablir ou favoriser la circulation de la faune terrestre et aquatique.
- Engager un programme de généralisation d'une gestion écologique différenciée des dépendances des routes, des voies ferrées, des canaux, des aérodromes et aéroports, ainsi que des tranchées de lignes électriques aériennes à haute et très haute tension.
- Engager des actions de sensibilisation et de formation des gestionnaires (et concepteurs) d'infrastructures
- Mettre au point un cadre méthodologique pour la prise en compte des continuités écologiques dans les projets d'infrastructures ou d'équipements : améliorer l'application de la séquence éviter-réduire-compenser, en privilégiant l'évitement, et fournir des éléments de méthode pour la conception de passages à faune (franchissements routiers, crapauducs, etc.).

Objectif 30

Garantir comme une règle prioritaire l'obligation de rechercher l'évitement des nuisances environnementales, avant la réduction puis en dernier lieu la compensation

Description / Sous objectifs :

Privilégier réellement l'évitement sur la réduction et la compensation dans tous les projets d'aménagement, toutes démarches, tous dispositifs....

N'autoriser les constructions et aménagements nouveaux que dès lors qu'il est démontré que les projets ont successivement évité, réduit et compensé les impacts résiduels dommageables occasionnés à la biodiversité.

La séquence ERC, est un dispositif réglementaire, dont il est nécessaire de rendre la mise en œuvre effective via un meilleur accompagnement des porteurs de projets, une prise en compte le plus en amont possible et une valorisation des démarches innovantes qui peuvent conduire au développement et régénération de la biodiversité.

La prise en compte en amont, avant tout aménagement, nécessite d'engager des échanges avec la collectivité et les habitant-e-s pour discuter des conditions d'aménagement.

La compensation, doit réellement intervenir en dernier recours et des dispositifs incitatifs/dissuasifs pourraient être mis en place. Pourrait être envisagé que tout secteur identifié comme participant à la trame verte et bleue voit systématiquement sa destruction compensée à hauteur d'au moins le double de surface, et le cas échéant sa fonction de corridor devrait être préservée ou restaurée.

Objectif 31

Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels

Description / Sous objectifs :

Même si la prise de conscience du problème est partagée et si le rythme s'est réduit ces dernières années, la consommation foncière et l'étalement urbain se poursuivent, du fait du coût direct et immédiat du renouvellement urbain et des mécanismes de concurrence territoriale. Mais la tendance n'est pas soutenable à moyen terme, les coûts environnementaux sur le long terme et la valeur économique des terres agricoles bretonnes nécessitent un changement de paradigme, une rupture, faisant réellement du renouvellement urbain le principe général et de l'extension, une exception.

Cette démarche comprend les zones économiques, commerciales, n bâtiment dédié à l'activité agricole, qui doit privilégier l'utilisation et la re à toute nouvelle construction en extension. Ce renouvellement et ce traitement des bâtiments agricoles (élevage, stockage...), du fait des coûts induits plus importants (désamiantage, mise aux normes...), nécessite un modèle économique à construire.

L'objectif retenu est celui de mettre un terme complet et définitif à ce grignotage du territoire à l'horizon de l'application réglementaire du SRADDET et de cette règle, c'est-à-dire, après l'adoption de ce dernier, dans le cadre du renouvellement des SCOT d'ores et déjà adoptés, qui eux même seront opposables aux PLUI et PLU. Dès lors, au-delà de cet objectif ambitieux, l'enjeu est celui de la trajectoire pour y parvenir dans les meilleurs délais et d'engager dès à présent l'action de réduction de la consommation.

Elle se fera par la mobilisation volontariste des territoires, en avance de phase par rapport aux calendriers réglementaires. La solidarité territoriale devra pleinement jouer, en tenant compte des spécificités locales, afin de limiter les risques de « passagers clandestins », de concurrences stériles entre territoires et pour encourager les pratiques vertueuses, notamment dans les territoires pour lesquels ce mouvement sera plus difficile à engager.

Faire du renouvellement urbain la première ressource foncière de Bretagne, pour tous les usages du sol.

La Breizh Cop veut rompre avec l'habitude de penser qu'il est impossible de concilier le développement des activités et l'accueil des habitant·e·s avec l'arrêt de l'artificialisation illimitée des sols. En effet, avec l'ensemble de ses zones urbanisées moyennement ou peu denses, qu'elles se trouvent en périphérie ou en centralité, en ville ou en village, la Bretagne dispose d'une ressource foncière généreuse pour les 20 prochaines années. Pour ce faire, il faut continuer l'intensification des espaces urbanisés quels que soit leur taille, réhabiliter les quartiers qui le nécessitent, reconquérir les friches urbaines, y compris commerciales et industrielles, densifier les lotissements pavillonnaires et construire dans les espaces disponibles, les dents creuses... Il convient donc d'inverser le rapport et de faire de la production de logements, de commerces et d'activités dans l'enveloppe urbanisée la production majoritaire. L'extension devra alors être considérée comme une exception au renouvellement urbain, justifiée par un référentiel foncier à l'échelle du bassin de vie, diagnostiquant l'absence de tout potentiel de gisement foncier, de mutation et densification au sein de l'enveloppe urbaine.

Ainsi, en matière de densification, si tous les territoires bretons ne peuvent développer la même densité, viser une densité minimale brute de 20 logements à l'hectare sur l'ensemble de la Bretagne, avec des combinaisons de formes urbaines adaptées au paysage, aux enjeux environnementaux et aux spécificités des territoires.

Encourager la densification par les habitant·e·s (Bimby) et les acteurs économiques

Le BIMBY, de l'anglais « Build In My Backyard » (construire dans son jardin) doit permettre aux acteurs de l'urbanisme en Bretagne (habitant·e·s, technicien·ne·s, élu·e·s) de mobiliser le foncier des tissus pavillonnaires existants pour financer le renouvellement et la densification progressive de ces quartiers ou lotissements, très nombreux dans notre région. Dans cette perspective, l'intérêt des individus (diviser un terrain pour valoriser son bien sur le marché immobilier) peut aller dans le sens des intérêts de la collectivité (proposer une offre diversifiée de logements individuels sur son territoire sans engendrer d'étalement urbain), à certaines conditions. Pour ce faire, il est indispensable d'encourager, maîtriser et canaliser les initiatives individuelles par la définition de règles d'urbanisme adéquates et la mise à disposition d'un conseil au particulier en matière d'architecture et d'urbanisme dense. Il convient également de mettre en œuvre une veille pour cibler les quartiers et moments où les intérêts individuels et collectifs se rejoignent, notamment à la vente des maisons individuelles, en conciliant le temps des projets de vie des habitant·e·s avec les temps d'élaboration des projets d'aménagement. (Mise en place d'une stratégie foncière locale adaptée, en cohérence avec la stratégie foncière régionale.)

Mettre en place le "tiers sauvage littoral"

En prévoyant si besoin, la remise en état des secteurs aménagés. A la j... littoral protégeait 9679 ha répartis en 145 sites, soit près de 10 % du linéaire côtier en Bretagne. Le rythme des acquisitions en Bretagne est tributaire d'un parcellaire particulièrement morcelé (surfaces souvent inférieures à 0,5 ha).

L'analyse des données du territoire breton a permis d'identifier les zones à enjeux environnementaux représentant 78 000 ha (dont environ 18 000 ha sur le DPM).

Il s'agit de concentrer l'action foncière du Conservatoire sur les zones à forts enjeux écologiques et sur l'interface terre-mer. La stratégie 2015-2050 du conservatoire du littoral propose l'intervention sur 26 000 ha (dont 5 000 ha sur le DPM). Afin de lutter contre le mitage des espaces naturels, les actions de remise en état porteront prioritairement sur la résolution du problème de l'habitat diffus, de l'impact de l'agriculture intensive, mais aussi de la banalisation des milieux sur certains espaces abandonnés.

5 - UNE BRETAGNE UNIE ET SOLI

Objectif 32

Conforter une armature territoriale au service d'un double enjeu d'attractivité et de solidarité.

Description / Sous objectifs :

Parvenir à une couverture intégrale de la Bretagne en territoires de projets à l'échelle des bassins de vie

La définition d'une armature territoriale est à la fois une vision stratégique de l'équilibre du territoire et un cadre proposé à l'action publique et collective. L'armature est ainsi la matrice de l'organisation des fonctions, de la priorisation des actions, de la formalisation des logiques contractuelles. La définition de l'armature n'est pas un exercice académique, elle est orientée vers des objectifs et élaborée sur la base de principes.

Les pays ont depuis de nombreuses années, et plus particulièrement depuis les années 2000, structuré le territoire breton en 21 espaces sur lesquels des chartes de développement ont été élaborées, exprimant notamment les solidarités territoriales et organisant le dialogue entre les élu·e·s et les acteurs représentés au sein de conseils de développement. Ces territoires se sont articulés autour de villes centres dont ils portent souvent le nom. Les schémas de cohérence territoriale ont, souvent, été rédigés à ces échelles de bassins de vie.

Depuis quelques années, de nombreux bouleversements sont intervenus. La récente réorganisation de la carte des EPCI à fiscalité propre, en 2017, a considérablement fait évoluer les relations entre les intercommunalités, qu'elles soient ou non au sein d'un même pays.

De leur côté, de nouveaux EPCI se sont, sur certains départements, constitués sur des territoires plus larges et proches de bassins de vie. C'est moins vrai ailleurs, faisant peser un risque de capacités, notamment en matière d'ingénierie, disparates et aux écarts accentués.

Au regard des chantiers à mener, il importe de s'assurer que notre organisation territoriale pour les engager sont en phase avec les territoires vécus par les breton·ne·s.

Mais les bassins de vie d'hier sont-ils ceux d'aujourd'hui et de demain ? Sans doute que non. En effet, les bretonnes et les bretons ont vu leurs comportements, leurs habitudes de déplacement, leurs aires de vie quotidienne évoluer. Aussi, il convient à veiller à ce que les échelles de notre organisation territoriale soient pertinentes.

En Bretagne l'armature territoriale doit répondre à plusieurs principes :

- *Principe de **performance**, qui conduit à renforcer les centralités à plusieurs niveaux pour un développement et un rayonnement des territoires et de la Bretagne.*
- *Principe de **prise en compte des attentes des habitant·e·s**, qui conduit à définir les territoires de projets sur la base des dynamiques réelles de développement, des envies de travailler ensemble, et permettre de faire converger divers découpages selon les sujets et les enjeux : les aires urbaines, mais aussi plus largement les territoires qui ont un sens en terme de solidarités vécues.*
- *Principe de **solidarité**, qui conduit à jouer sur les réseaux et les réciprocity plus que sur les frontières.*

- **Principe d'efficience.** Il conduit à faire converger les mécanismes publics, à raisonner sur la mise en œuvre territorialisée et globale des interventions, à ne pas se figer sur les découpages actuels, non achevés, à clarifier dans les années à venir l'échelle des SCOT au regard des PLUI, à simplifier les dispositifs.
- **Principe de participation démocratique.** Il conduit à faire participer et intéresser nos concitoyen·ne·s aux questions qui les concernent.

Mettre en œuvre les droits et devoirs afférents à l'armature territoriale.

Les territoires n'ont pas tous des vocations semblables, mais tous participent à « faire Bretagne » en apportant au développement régional leurs spécificités, leurs opportunités et leur contribution propre. Chaque territoire ne disposant ni des mêmes atouts ni des mêmes « capacités » a donc des « droits » pour faire valoir ses différences, faire fructifier ses avantages comparatifs, mais aussi des « devoirs » au regard de ses responsabilités particulières et de la nécessaire **solidarité**. Droits et devoirs sont d'ailleurs souvent les deux faces d'une même réalité. Les pôles de développement urbain ont ainsi le droit de renforcer leur attractivité, mais le devoir de le faire au service de tout un territoire de vie. Ils ont le droit de concentrer certaines fonctions, mais le devoir de le faire en tenant compte des nécessaires réciprocités avec les territoires environnants.

Cet équilibre entre droits et devoirs des différentes échelles de territoire est conforme à l'esprit des politiques contractuelles développées depuis de nombreuses années. Cela doit être conforté.

En fonction de ses facteurs et capacités de développement, de sa situation dans l'armature régionale, dépendant notamment de son niveau de service et de sa vocation, chaque territoire et chacune de ses polarités auront à prendre en compte les objectifs et enjeux régionaux concernant notamment les questions relatives à la gestion économe de l'espace, leur équilibre, l'habitat, les transports, l'énergie, les déchets, la biodiversité, l'eau, le climat (adaptation et atténuation), la recherche et l'enseignement, la santé (logique de réseau de structures et de praticien·ne·s pour irriguer les territoires).

Améliorer les connexions et les dessertes entre les différents pôles de l'armature territoriale.

Les complexités des chantiers à mener pourraient conduire à vouloir les régler seuls. Il convient de lutter contre ce risque identifié, notamment depuis les récentes réorganisations intercommunales. Les acteurs territoriaux doivent pouvoir échanger et travailler ensemble. En effet, les sujets qui se posent à eux s'arrêtent rarement à une frontière institutionnelle. La coopération entre territoires demeure essentielle et il convient de favoriser l'interconnexion de leurs expériences, problématiques et solutions. Ces territoires ont également besoin d'être interconnectés entre eux de manière physique pour favoriser ces échanges. Si le numérique est un vecteur fort de cette dimension, les solutions de mobilités des personnes et des marchandises le sont aussi.

Objectif 33

Favoriser la mixité sociale et la fluidité des parcours individuels et collectifs par le logement

Description / Sous objectifs

Adapter la taille des logements aux besoins des ménages pour favoriser les parcours résidentiels, tout en évitant les situations de mal logement (surpeuplement, logement d'abord)

Pour fluidifier le parcours résidentiel des Breton·ne·s, il s'agit d'intégrer les enjeux de mixités urbaines : mixité générationnelle (entre tranches d'âge différentes), mixité architecturale (formes urbaines variées : pavillons individuels, logements individuels groupés, petits collectifs, immeubles collectifs, et tailles diverses), en rééquilibrant l'offre par typologie de logement pour correspondre aux besoins identifiés sur le territoire, notamment pour ce qui concerne les logements de petite taille.

Il convient aussi, de soutenir l'effort vers le logement des jeunes par la production de logements sociaux innovants (habitat intergénérationnel, colocation et cohabitation) dans le parc privé ou social, logement saisonnier).

Parvenir dans tous les territoires à un parc de 30% de logement social ou abordable (neuf ou rénovation)

La Bretagne compte une part importante de ménages aux ressources modestes puisque 70% d'entre eux répondent aux conditions d'accès au logement social. Les polarités de l'armature régionale doivent participer à un effort accru en matière de logement social, mais cet effort doit être partagé et soutenu par l'ensemble des territoires. La production de logement locatif social apparaît comme l'un des rares outils d'aménagement pouvant garantir la limitation de l'impact de la balnéarisation dans le domaine de l'habitat (prédominance des logements secondaires) par la production de logements nécessairement principaux. Afin d'affirmer la mixité sociale vécue, et de diffuser cette mixité à l'ensemble de la ville en limitant l'appareillement social et les mécanismes ségrégatifs, toute opération significative en fonction de la taille de la commune devra assurer une réelle mixité sociale (30% de logements sociaux ou abordables). Compte tenu du contexte particulier lié à l'économie du logement social, il conviendra de se doter – collectivement – des outils adaptés pour favoriser l'accès au logement pour tou.te.s, qu'ils passent par de la péreuation entre opérateurs, par d'autres formes de régulation des prix, mais surtout par l'atteinte d'un niveau de production et de rénovation suffisant pour permettre ces loyers abordables (cf. cohérence avec l'objectif 19 et le sous-objectif de 25 000 logements par an).

La localisation des logements sociaux ou abordables à l'intérieur des zones d'emploi et desservies par les transports en commun doit également permettre de limiter les déplacements contraints engendrant un surcoût financier pour les ménages les plus modestes en plus du coût environnemental.

Objectif 34

Lutter contre la précarité énergétique

Description / Sous objectifs :

Augmenter significativement le rythme de rénovation des logements pour tendre vers un objectif de 45 000 logements par an, pour viser notamment la haute performance énergétique, en priorité en direction du parc dit social et des logements des ménages modestes.

Malgré la création d'un guichet unique de la rénovation de l'habitat dans tous les territoires de Bretagne, prenant en compte le logement dans tous ses aspects et pas uniquement énergétique (mais aussi l'accessibilité, l'acoustique, la santé, etc.) le rythme de rénovation de logements reste insuffisant pour atteindre les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et le coût sur les factures des ménages. Il convient donc de mobiliser et au besoin de renforcer tous les outils disponibles pour réduire la consommation, la précarité énergétique et plus largement éradiquer le logement indigne.

Au-delà de l'enjeu chiffré, il est important de garder une approche qualitative des réhabilitations, pour qu'elles comprennent un bouquet cohérent de travaux.

Il est proposé de s'appuyer au maximum sur les plateformes de rénovation de l'habitat, mais aussi le réseau bancaire, pour véritablement impliquer les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement (l'obtention d'un prêt pour tous travaux doit être l'occasion de se poser ces questions).

Compte tenu du contexte particulier du logement social d'un point de vue budgétaire (RLS) et réglementaire (suite de la loi ELAN), il conviendra de trouver de nouveaux leviers pour maintenir le rythme de réhabilitation du parc social.

Le logement ne pouvant par ailleurs être pensé indépendamment de son environnement, il faudra notamment intégrer dans la réflexion sur la précarité énergétique celle des déplacements contraints (liens avec l'objectif 19 sur le rapprochement des lieux d'habitation et d'activité).

Description / Sous objectifs :

Assurer une égalité des chances de développement par un renforcement des capacités d'ingénierie, une péréquation des moyens entre les territoires, une plus forte territorialisation des politiques publiques.

L'égalité des chances entre les territoires, tenant compte de leur réelle diversité, résultera :

- *d'un rééquilibrage nécessaire des capacités d'ingénierie, par des mises en réseau et mutualisations de compétences, dans un esprit de solidarité,*
- *d'un accroissement des efforts de péréquation des moyens et des investissements, de manière à favoriser les territoires les moins bien dotés,*
- *d'une nouvelle phase de territorialisation des politiques publiques pour assurer une meilleure adaptation aux spécificités locales et le cas échéant une plus grande présence de proximité, d'une limitation des dispositifs d'appels à projets pouvant favoriser les plus forts,*
- *en complément, d'une réflexion sur la prise en compte des « externalités positives » de certaines fonctions assumées par les territoires, notamment en matière environnementale, qui sont des sources de coût alors que leur contribution au développement ou au bien être est bien réelle.*

Renforcer et soutenir les mécanismes de réciprocité entre territoires, mutualiser les capacités en ingénierie et en investissement entre collectivités.

En cohérence avec l'armature territoriale spécifique de la Bretagne, dans un esprit de solidarité et d'interdépendance entre territoires, une plus grande mutualisation et partage de moyens, d'expertises et d'expériences est possible.

Il convient, à l'image de quelques expériences engagées entre les métropoles et des territoires qui leur sont proches de favoriser le développement des mécanismes de réciprocité. Le renforcement de réseaux de collectivités va également dans ce sens.

Dans le contexte où les finances publiques sont tendues, une plus grande optimisation et mutualisation des moyens peut également être intéressante, à tous les niveaux, et entre acteurs publics et privés.

Il pourra être intéressant de travailler à la structuration d'une offre régionale à disposition de tous les territoires.

Enfin, l'ingénierie n'est pas la seule à présenter un intérêt à être mutualisée : il en est de même pour les équipements communaux et intercommunaux en fonction de leur accessibilité. La bonne gestion foncière et financière devrait pouvoir nous conduire collectivement à développer les coopérations sur l'utilisation optimisée des équipements, à commencer par les équipements publics, et cela en s'affranchissant des limites administratives.

Renforcer la connaissance, définir un vocabulaire, des méthodologies et des indicateurs communs pour l'observation des transitions et des territoires et garantir à tou-te-s l'accès à la donnée environnementale.

L'observation des dynamiques territoriales et des transitions est indispensable si l'on souhaite pouvoir définir et suivre les politiques publiques menées pour les accompagner ou les contrecarrer. Conduire cette dernière de manière collective est essentiel si l'on souhaite pouvoir disposer des mêmes références et les suivre dans le temps. L'observation des données environnementales et plus particulièrement relatives à la biodiversité revêt une importance et une urgence particulière.

Une multitude de données sont produites par un grand nombre d'acteurs. Toutefois, ces dernières sont parfois difficilement repérables (informations morcelées dans différents services, différentes structures, etc.) et mobilisables (différence de périmètre, de méthodologie, besoin d'ingénierie, etc.).

Aussi, il est urgent d'être en capacité de concrétiser une démarche d'observations et de transitions qui sont à l'œuvre, sur la base des objectifs de la Breizh Cop, en mobilisant toutes les ressources existantes de :

- *Réunir et structurer un socle de données « partageables »*
- *Valoriser les travaux d'observation : collecte des travaux réalisés, recensements des travaux en cours, regroupement dans un espace organisé et cohérent pour en faciliter l'accès, l'exploitation, et le partage.*
- *Faire travailler en réseau les fonctions d'observation existantes en facilitant les échanges de données, coordonnant l'activité, mutualisant les compétences...*
- *Piloter collectivement des productions partagées avec une approche multi-thématique innovante*
- *Alimenter les indicateurs relatifs à la mise en œuvre du SRADDET et permettre le suivi de la réalisation des objectifs de la Breizh Cop*

La connaissance des singularités et des dynamiques des territoires ainsi que l'identification de leurs enjeux constituent des appuis essentiels pour répondre aux défis des transitions, veiller aux équilibres territoriaux, engager des partenariats renouvelés, améliorer la cohérence des interventions, et adapter les politiques.

Objectif 36

Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyen·ne·s

Description / Sous objectifs :

Développer l'engagement des citoyen·ne·s dans la vie publique pour parvenir à de meilleures solutions d'intérêt général

Chacun·e s'accorde à constater une défiance croissante des citoyen·ne·s à l'égard de leur représentant·e·s et à identifier une fragilisation des fondements de la démocratie représentative :

- *par le haut, avec l'apparition d'acteurs économiques supranationaux, les GAFAs, qui prennent progressivement la place des services publics et deviennent l'un des espaces de construction de l'opinion publique en devenant l'une de principales sources d'information des citoyen·ne·s et l'un des principaux lieux de débat ;*
- *par le bas, par des citoyen·ne·s qui attendent d'être mieux et plus impliqué·e·s dans la chose publique et qui veulent, au-delà du choix de leurs représentant·e·s dans les assemblées locales, nationales ou européenne, pouvoir participer aux choix structurants.*

Pour permettre de mieux faire participer les citoyen·ne·s à la chose publique, de favoriser leur engagement ou de mieux élaborer les décisions politiques par le débat et la recherche de consensus, la démocratie participative vient compléter une démocratie représentative qui ne répond plus seule aux attentes.

Il convient ainsi de favoriser la participation des Breton·ne·s à la vie publique et, notamment :

- *Par le droit d'interpellation qui permet d'ajouter des sujets à l'agenda politique ou l'usage de référendums locaux qui permet d'éclairer le choix des décideurs·euses politiques par l'avis des citoyens·ne·s,*
- *Par le recours à des instances venant enrichir les approches comme des conseils de développement, les conseils citoyens, les conseils de quartier, les conseils de jeunes...*
- *Par des concertations citoyennes sur les projets structurants, et l'utilisation des « civics techs »,*
- *Par une plus grande transparence dans la gestion des collectivités avec la plus large ouverture des données,*
- *Par la proposition, lorsque c'est pertinent, de budgets participatifs,*
- *Par la mobilisation de jurys citoyens.*

Faire valoir l'expertise d'usage

Si les représentant.e.s politiques disposent d'une légitimité électorale et les agents publics d'une expertise technique, il convient, en complément, de mobiliser l'expertise d'usage que détiennent les bénéficiaires, usagers et les clients des services publics.

Il convient donc, chaque fois que c'est pertinent, et au niveau le plus adapté, de convoquer cette expertise dans le design des politiques publiques et des dispositifs, dans l'attribution des aides ou des implantations des services à la population, dans la conception d'ouvrages et d'infrastructures.

Objectif 37**Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances****Description / Sous objectifs :****Organiser l'accès de chaque Breton-ne à un premier niveau de panier de services correspondant à ses besoins et à son territoire de vie**

Selon l'INSEE, le « panier de la vie courante » regroupe à la fois des commerces (boulangeries, supermarchés...), des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées), des services de soins de première nécessité, des services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants. Cette vision peut être enrichie à l'échelle régionale par des services culturels (ex : médiathèque, cinéma..)

Il convient en tout état de cause d'adapter la densité du maillage en services à la population à leur nature, les Breton-ne-s pouvant se déplacer sur des distances plus longues pour des services utilisés plus occasionnellement (plateaux techniques spécialisés d'hopitaux, recherche de pointe...).

Il convient d'avoir une approche adaptée à la nature de chaque bassin de vie, à ses capacités de développement de transports en commun, de mobilités alternatives, de modes doux. Ainsi, si les maisons de services au public sont conçues pour organiser un maillage à 20 minutes en voiture les unes des autres, il convient de prendre en compte le fait qu'une partie de la population n'a pas accès à la voiture individuelle, et que dans certains territoires (ex: les îles), cet objectif ainsi formulé perd de son sens premier.

Par ailleurs, ce ne sont pas uniquement les usager-e-s qui ont vocation à se déplacer vers les services, mais aussi les services qui peuvent et doivent organiser leur propre mobilité, leur itinérance (et/ou leur accès numérique avec les médiations adaptées) vers les usager-e-s qui en ont le plus besoin. C'est le sens des actions qui sont décrites dans les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, approuvés en 2017 et valables pour la période 2018-2023, qui organisent dans chaque territoire la complémentarité entre les services de l'Etat, des collectivités territoriales et de leur groupements, mais aussi des opérateurs de service public et de service aux publics. Le projet régional doit à la fois favoriser la mise en oeuvre et le suivi mutualisé de ces plans départementaux, eux-mêmes déclinés par bassin de vie, et faciliter la meilleure prise en compte des territoires interdépartementaux.

Accompagner les dynamiques culturelles au coeur des territoires

La Bretagne porte un grand intérêt aux démarches culturelles des territoires qui induisent de nouvelles modalités de rencontre entre l'art et les citoyens, au-delà d'un simple enjeu de production et de diffusion : démarches participatives, dynamiques territoriales autour d'une équipe artistique, créations dont la matière artistique se façonne à partir d'expériences vécues ou de témoignages... L'objectif est de « passer du public à l'habitant », de considérer les « capacités » des personnes plutôt que leurs « besoins », de permettre une appropriation plus large et plus ouverte des politiques et projets culturels. La pertinence d'un projet culturel et artistique sera ainsi, voire prioritairement, évaluée au regard du sens qu'il revêt pour les habitants et le territoire au sein duquel il se développe et de sa contribution à un aménagement territorial équilibré aux côtés des partenaires concernés (acteurs publics, associations, etc).

Assurer une offre de service d'orientation partout sur le territoire.

Les parcours de formation, les parcours professionnels et de vie étant l'enjeu de l'information sur les métiers et les compétences, sur les emplois, sur les parcours de formation est de plus en plus fort. C'est un facteur essentiel dans l'égalité des chances. Le service public d'orientation et d'évolution professionnelle doit être offert à tou-te-s quel que soit son lieu de vie ou son statut. Il doit être rendu plus performant en appui sur l'ensemble des acteurs impliqués dans ce défi, aux plans régional et local, et en valorisant toutes les opportunités nouvelles permises par la transition numérique.

Articuler la structuration de l'offre de formation, y compris en enseignement supérieur avec les enjeux d'aménagement du territoire (campus des métiers et des qualifications, pôles de proximité, antennes universitaires etc...)

L'offre de formation doit prendre en compte les enjeux de proximité et d'égalité des chances. Il s'agit d'éviter que les freins à la mobilité ne soient aussi des freins à la qualification. La prise en compte de la question territoriale constitue une opportunité mais également une nécessité dans le déploiement d'une offre de formation adaptée, qui s'appuie sur les compétences locales et la mise en réseau des acteurs.

Caractérisation locale, lien avec les acteurs économiques, dynamique territoriale, sont autant de leviers qui favorisent une structuration de campus et pôles de formation de proximité, un développement des antennes universitaires. La présence de cette offre de formation est structurante pour l'armature territoriale.

Développer des offres de services adaptées aux réalités locales et aux situations sociales.

Développer des offres tarifaires pour les services offerts aux publics harmonisées à des échelles pertinentes, et tenant compte des situations sociales (niveau de ressources) et locales (proximité) spécifiques est un enjeu de solidarités territoriales mais également de solidarités humaines. Et au-delà du tarif, il s'agira de poursuivre le développement des outils d'information et de vente multimodales, et d'offres billettiques de plus en plus intégrées pour faciliter une mobilité sans couture pour tous les usagers et tous les territoires qui aura aussi vocation à s'ouvrir à d'autres services de la vie quotidienne (loisirs, culture...). Les acteurs bretons s'appuieront pour cela sur leur expérience collective de KorriGo, Mobibreizh et OuestGo.

Donner un meilleur accès aux soins en développant des solutions innovantes (télésanté...)

L'enjeu de l'accès aux soins est au premier rang des préoccupations des bretons et des bretonnes. Les soins sont ainsi considérés comme un des services à la population les plus essentiels.

Si la Bretagne présente une densité de médecins généralistes libéraux dans la moyenne française (10,7 ‰ contre 10,2 ‰), l'offre n'est pas perçue comme totalement satisfaisante et sa répartition sur le territoire breton présente des disparités. Les évolutions attendues suscitent, par ailleurs, des inquiétudes fortes.

Face à ce constat et aux attentes exprimées par la population, de nombreux acteurs (professionnel.le.s de santé, Agence régionale de santé, communes, EPCI, Départements, Région...) s'organisent pour proposer des mesures, expérimenter des pistes d'action nouvelles, innovantes, mieux adaptées aux réalités, visant à favoriser l'installation de professionnel.le.s de santé sur leur territoire. Elles sont cependant diverses et déployées selon des modalités et conditions disparates. Ne conviendrait-il pas, à présent, et lorsque la situation le nécessite, de faire appel à des dispositifs plus contraignants que ceux actuellement mis en œuvre ?

Le caractère multipartenarial du champ de l'accès aux soins interroge ainsi à la fois les concurrences territoriales qu'il peut induire à l'échelle infrarégionale et la coordination possible de nos modalités d'intervention pour une action publique plus pertinente.

Les professionnel-le-s de santé, et a fortiori les médecins généralistes, vont évoluer avec le développement de la télésanté. Le virage numérique qui s'est d'avancées considérables en matière de surveillance médicale et d'accès aux soins. Le déploiement de la télémédecine représente en effet un enjeu majeur pour renforcer l'accès à certaines spécialités et développer l'attractivité des territoires ruraux et insulaires vis-à-vis de généralistes assuré-e-s de pouvoir orienter plus facilement leurs patient.e.s vers d'autres confrères.consœurs.

La présence de services hospitaliers dans les villes de l'amature territoriale est également primordiale. Des opportunités de croisements entre la médecine hospitalière et la médecine ambulatoire sont également des sources potentielles d'amélioration du service rendu.

Enfin, la fracture en termes d'accès aux soins n'est pas seulement territoriale, elle est aussi sociale et générationnelle. Des inégalités en termes de couverture en mutuelles demeure et devraient pouvoir faire l'objet de réflexions propres à notre région.

Objectif 38

Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Description

Fondé sur le droit, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu transversal à tous les champs de l'activité humaine, impacte notre présent et concerne chacune et chacun d'entre nous. Les collectivités sont, de leur côté, soumises à des obligations législatives leur imposant de décliner des objectifs de réduction d'inégalités entre les femmes et les hommes dans leurs compétences et d'en rendre compte.

Des inégalités dans les territoires demeurent entre les femmes et les hommes. Les femmes sont souvent les premières concernées par des fragilités. Dans ce cadre, devront être développées des actions pour favoriser le recouvrement des droits des publics fragiles, familles en situation de monoparentalité, isolées en milieu rural, demandeuses d'emploi et/en fin de droits, licenciées économiques, « piégées » par le manque de structures de gardes d'enfants et/ou de moyen de locomotion...

L'observation des inégalités sur la base d'indicateurs est un préalable. L'échelle des bassins de vie est la plus adaptée pour mener ce travail même s'il doit également être réalisé par tous les acteurs. Il convient aussi de veiller à ce que les modes de gouvernances des structures favorisent la prise en compte d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes dans toute politique ou aménagement.

Il convient également de favoriser la participation des femmes aux choix d'aménagements : de la question des espaces publics à leur participation à la gestion des ressources et des déchets, en passant par la prise en compte de leur expérience/vécu quotidien et de leurs usages des transports, les femmes sont souvent absentes ou très minoritaires dans les instances de décision dédiées à ces enjeux, ou au sein des comités d'usager-ère-s.

Assurer la consultation, favoriser l'engagement et la participation des femmes à l'élaboration des politiques publiques et aux choix stratégiques des collectivités, EPCI et réseaux institutionnels est également un enjeu fort.

La commande publique représente un levier important. Il convient donc de promouvoir, privilégier l'accès d'entreprises exemplaires en matière d'égalité professionnelle aux marchés publics proposés par les collectivités.

Pour que cette ambition se diffuse, la présence de réseaux d'acteurs sur le territoire est nécessaire et doit être encouragée.

III – Et maintenant ?

Les objectifs étant posés et l'ambition étant partagée, il convient de travailler ensemble sur les trajectoires opérationnelles pour y répondre. Ainsi que nous l'avons posé dans la méthode de la Breizh COP, ces trajectoires reposeront sur trois types d'outils que sont :

- Les règles générales permises par la loi NOTRe, instituant les SRADDET,
- Les engagements volontaristes pris par les différents acteurs,
- et enfin l'accompagnement des politiques publiques, notamment dans le cadre contractuel.

L'élaboration de ces différents leviers d'action se fera de manière complémentaire et en lien avec les différentes « communautés d'acteurs ». En effet, comme nous l'affirmons depuis l'engagement de la démarche, la réussite résultera de la mobilisation volontariste de tous, les territoires, les acteurs de l'entreprise, les associations et l'ensemble de nos concitoyen-ne-s, mais la réussite résultera aussi de la bonne articulation entre le volontarisme, l'accompagnement par l'action publique et, sur certains sujets, la règle générale contraignante. On ne saurait dès lors élaborer ces dernières sans avancer aussi sur les engagements volontaires.

Si l'action de toutes et tous est requise et attendue, le Conseil régional, dans son rôle de pilotage de la démarche, s'adressera donc aux communautés d'acteurs de manière différenciée.

La Région en a identifié plusieurs grandes familles.

La première communauté est celle des territoires représentés par les collectivités locales.

Elles sont rassemblées dans ce que l'on appelle la « conférence des territoires de Bretagne », elles s'expriment aussi au sein de la CTAP. Sont ainsi réunis les communes, les EPCI et les Départements, mais également les structures de projet comme les pays, les structures porteuses de SCOT ou les PNR.

Dans les prochaines semaines, sera co-construite et formalisée l'armature territoriale voulue en Bretagne sur la base des principes retenus dans le présent rapport. Une réflexion sera conduite sur les bonnes mailles de l'action publique pour répondre aux principes évoqués. Le cadre des futures contractualisations sera posé.

Par ailleurs, les territoires pourront répondre à l'appel à engagement que représente la Breizh COP. Sur la base des grands objectifs ici posés, il leur appartiendra de proposer leurs propres calendriers et outils de mise en œuvre. Ces derniers pourront s'inscrire dans des documents réglementaires comme les SCOT, PLUI, PLU, PDU et PCAET, mais également dans le cadre de toute initiative ou dispositif original pouvant contribuer aux objectifs partagés.

Ce travail devra permettre, avant même que les règles générales du SRADDET ne s'imposent, d'engager des trajectoires ambitieuses pour atteindre les principaux objectifs posés collectivement.

A l'appui de ces engagements, les mécanismes de territorialisation des politiques publiques, les futurs contrats et les règles de péréquation devront proposer et mettre en œuvre des dispositifs de solidarité permettant aux plus allants de ne pas être freinés par une insuffisance de moyens, notamment en ingénierie. Les mécanismes et outils de la réciprocité entre territoires devront être favorisés.

Une réunion plénière avec les territoires se tiendra, comme chaque année, en janvier, à Pontivy, elle sera suivie de réunions plus restreintes, sans doute à l'échelle des SCOT, permettant d'aller plus loin sur les questions des règles et des engagements, comme des futures mailles des contractualisations.

La deuxième communauté est celle des acteurs économiques, entreprises et partenaires sociaux, incluant le monde agricole. Leur engagement est déterminant et conditionne totalement la réussite des transformations que nous voulons engager. Les politiques publiques pourront et devront les encourager en ce sens, mais leur volontarisme est la première condition du succès. Une réflexion a d'ores et déjà été engagée avec les représentants du monde économique sur la manière la plus efficace

de mobiliser les entreprises et acteurs économiques afin qu'ils s'engagent concrets, permettant d'atteindre les différents objectifs de la Breizh COP de ces travaux a été proposée à l'occasion de l'évènement « 360 possible », organisé par BDI. Le recueil des engagements occupera tout le premier semestre 2019.

La troisième famille est celle des acteurs associatifs, en contact direct avec nos concitoyen-ne-s. Qu'ils agissent sur la champ social, environnemental sportif ou culturel, ils seront des acteurs majeurs de pédagogie, de portage des messages et de mobilisation de chacun sur sa propre responsabilité individuelle. Avec eux nous formulerons les modalités d'appels à engagements concrets, faciles à appréhender et pouvant susciter un réel engouement. La mobilisation associative et avec elle, celle de nos concitoyen-ne-s se fera aussi dans le premier semestre de 2019.

La quatrième famille est celle du monde de la formation et de l'éducation, et des jeunes.

Au premier rang se trouve l'Education nationale. Des contacts et des travaux sont engagés avec le rectorat d'académie pour faire converger au mieux les démarches déjà entreprises par l'Education nationale et la dynamique de la Breizh COP. Il est en effet évident que les jeunes sont les premiers concernés par cet exercice de préparation « d'un monde à vivre » et qu'ils doivent aussi être, dès à présent, les premiers acteurs de la prise en main de leur destin.

A ce titre le Conseil régional des jeunes devra être pleinement mobilisé. De même, les enjeux de la Breizh COP irrigueront les travaux engagés par la Région avec ses partenaires pour un plan de mobilisation pour les jeunes (traduction bretonne du « dialogue structuré » institué par la loi égalité et citoyenneté).

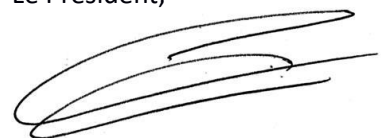
En parallèle les travaux spécifiques se poursuivront sur un plan thématique afin d'affiner les trajectoires retenues en Bretagne et les leviers à mobiliser pour y parvenir sur les différents enjeux que sont ceux de l'énergie et du climat, de l'eau, de la mer, de la biodiversité ou des ressources. Ces travaux se poursuivront ainsi dans le cadre des conférences régionales qui seront mobilisées pour accélérer la transformation des objectifs en plans d'action.

Enfin au regard de l'ensemble de ces travaux, des objectifs retenus, des engagements pris par nos partenaires, des attentes exprimées par les territoires, nous aurons nous même à revisiter, redéployer, voire remettre à plat certaines de nos politiques publiques régionales. Les seules politiques territoriales contractualisées ne suffiront pas à y répondre et nos priorités, comme nos modalités d'action et d'intervention devront être analysées et le cas échéant remises à plat.

Dans ce cadre, la Région aura également à faire l'inventaire de ses propres actions comme propriétaire et employeur afin de mettre ses modes de gestion et de fonctionnement en étroite conformité avec les objectifs de la Breizh COP.

Je vous demande de bien vouloir débattre de ce rapport, de me donner acte de ce point d'étape, de valider les 38 objectifs de la Breizh COP, comme base de discussion pour la nouvelle étape ouverte et d'en approuver la méthode proposée.

Le Président,

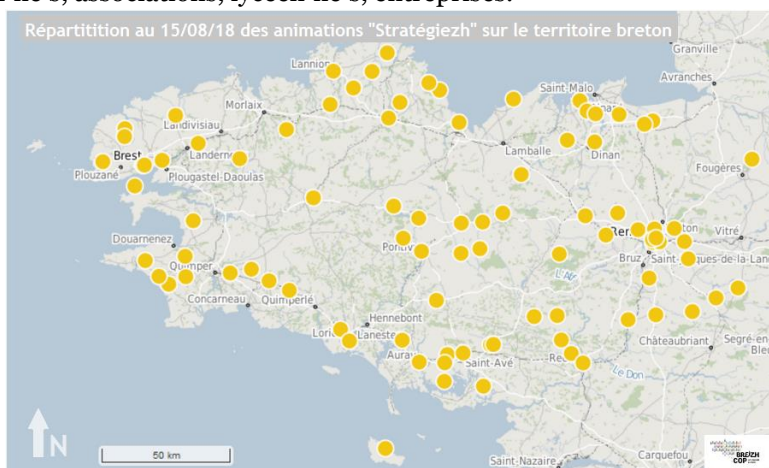


Loïg CHESNAIS-GIRARD

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION CITOYENNE

La concertation citoyenne s'est organisée autour de quatre outils de concertation : Stratégiezh, Opération Breizh Cop, le Panel Citoyen et l'Atelier Breton.

Le premier, imitant la forme d'un jeu de société, où les participants débattent et définissent une stratégie pour la Bretagne en désignant neuf objectifs prioritaires et des objectifs secondaires, parmi 48 cartes d'enjeux répartis en 8 familles thématiques (Biens communs, Biodiversité, Economie, Bien-être, Déchets, Transports) a été déployé sur tout le territoire, grâce à la co-organisation portée par de nombreuses communes de Bretagne. Une centaine d'atelier-débats citoyens ont ainsi pu être réalisés, permettant de récolter 155 plateaux de jeux complétés par 1088 participants de différents horizons : élu-e-s, citoyen-ne-s, associations, lycéen-ne-s, entreprises.



Le deuxième, Opération Breizh Cop, est un *serious game* disponible sur ordinateur et tablette où le joueur se met dans la peau de la ou du « Président-e de la Breizh COP ». Il ou elle aménage la Bretagne jusqu'en 2030 en équipant ses différents territoires d'infrastructures, en mettant l'accent sur un développement plus ou moins axé sur l'économie, le bien-être ou l'environnement. Celui-ci reçoit en fin de partie une carte postale de sa Bretagne du futur qu'il peut noter pour exprimer son appréciation du résultat obtenu. On ne dénombre pas moins de 1130 comptes créés, ainsi que 398 parties terminées par les Breton-ne-s qui se sont pris au jeu. **A noter** : 60 % des concerté-e-s touché-e-s par ce support sont compris dans la tranche d'âge 15-29 ans.

Le panel citoyen était constitué de 56 citoyen-ne-s représentatifs de la diversité de la population (genre, âge, localisation, catégorie socio-professionnelle). Après une première séance présentielle dans 4 villes bretonnes puis 3 rencontres virtuelles pour débattre des valeurs, orientations et objectifs de la Breizh Cop, les participants ont exprimé leur avis sur les 6 objectifs proposés par la Région : Atténuer et s'adapter au changement climatique, Habiter en Bretagne et avoir accès aux services où que l'on vive, Préserver et valoriser la nature, Travailler et se former, Bien se déplacer en Bretagne et hors Bretagne, S'engager et être solidaire. Les panélistes ont majoritairement exprimé leur adhésion aux valeurs et orientations proposées, puis ont suggéré plusieurs actions concrètes, reprises dans la synthèse qui suit.

Enfin, l'Atelier Breton, est une plateforme participative où les Breton-ne-s peuvent s'exprimer sur divers sujets et thématiques concernant le développement de la Bretagne. Chacun-e ici est libre de voter en accord ou en désaccord vis-à-vis des propositions de la Breizh Cop, ou d'en proposer de nouvelles. Ainsi sur les 76 propositions émises, 39 proviennent des citoyen-ne-s, permettant de faire ressortir des sujets non exprimés initialement. Sur les 37 propositions émises par l'institution dans le cadre de la Breizh Cop, on dénombre 267 votes dont 226 en accord (85%), 22 mitigé (8%) et 19 pas d'accord (7%). Sur les six thématiques proposées trois d'entre elles font l'objet du plus grand nombre des contributions des Breton-ne-s : atténuer et s'adapter aux changements climatiques, travailler et se former en Bretagne, et habiter en Bretagne et avoir accès aux services où que l'on vive.

La plupart des supports de concertation utilisés étaient ouverts et permettaient le débat, l'argumentation, mais aussi la rédaction de propositions et de nouvelles orientations non comprises dans les propositions institutionnelles Breizh Cop. A partir de ces différentes productions écrites, il nous est donc permis de discerner **7 stratégies citoyennes**, répondant pour chacune d'entre elles, sans exception, aux deux objectifs prioritaires identifiés : la lutte contre le changement climatique et l'égalité des territoires et des citoyen-ne-s. Elles n'apparaissent pas ici de manière hiérarchisée.

A/ Sept stratégies régionales citoyennes pour le climat et l'égalité

Pour une filière énergétique renouvelable et locale

Pour répondre au défi de la dépendance énergétique bretonne, les participant-e-s construisent des propositions ou stratégies visant à développer les savoirs et technologies en matière d'ENR accompagnées par une logique locale des circuits énergétiques. Les concerté-e-s se tournent en majorité vers le large : les énergies marines constituent la meilleure alternative à d'autres formes d'ENR parfois discutées, notamment les éoliennes terrestres qui génèrent des réactions de type "NIMBY" (Not In My BackYard). Au-delà de cette prédilection vers le secteur marin, conditionnée à la stricte préservation du milieu, les participant.e.s aspirent à une diversification des sources d'énergie, garantissant le respect des milieux, la résilience énergétique et le contrôle des coûts des infrastructures. On imagine ainsi une production d'énergie locale, circulaire, voire domestique, valorisant les déchets. Les unités domestiques de méthanisation contribuent à réduire la précarité énergétique si les informations et leur prix sont démocratisés. Les collectivités interviennent pour faciliter la relation entre agriculteurs, particuliers et structures de recherches. L'objectif avancé est parfois ambitieux, et vise l'export de nos excédents d'énergie et le transfert de nos futures technologies !

Pour un modèle agricole plus responsable

L'agriculture et l'alimentation ont souvent été identifiées comme des enjeux prioritaires, du fait notamment de leur place dans l'économie et le paysage breton. Les concerté-e-s ont, dans plus de la moitié des cas, inscrit ces problématiques dans la perspective d'une transition, témoignant d'une volonté importante de transformer le modèle agro-alimentaire breton, qui se doit aujourd'hui d'être plus responsable d'un point de vue écologique et en matière de santé, et s'orienter vers les nouveaux besoins du consommateur. Si certaines rédactions institutionnelles actuelles (« l'agriculture doublement performante ») interrogent, les concerté-e-s conçoivent pourtant une compatibilité entre des objectifs de performance et de transition, mais ils envisagent une stratégie alimentaire bretonne basée avant tout sur la qualité et l'absence d'intrants, où l'élasticité-verte (la sensibilité de l'acheteur aux questions environnementales et de santé) justifie une hausse des prix et garantit les revenus des agriculteurs.

Pour une Bretagne du circuit-court, du développement local et démocratique

La Bretagne se voit souvent attribuer le rôle d'une terre d'expérimentation sociale, citoyenne et environnementale. Les initiatives individuelles ou collectives, les expérimentations, sont déjà présentes sur le territoire, et doivent se faire connaître et se généraliser. L'engagement citoyen et la responsabilité collective sont définis comme ciment d'une Bretagne exemplaire en termes de transition écologique. Il s'agit de développer ces initiatives dans des réseaux à échelle humaine, mettant le « consomm'acteur » en contact direct avec le producteur, mettant aussi les acteurs locaux au centre des décisions, pour un développement raisonné. La vivacité du tissu associatif et culturel breton, mais aussi les nombreux exemples en matière d'économie sociale et solidaire, servent de référence à ces nouvelles organisations souhaitées. La Bretagne éco-responsable reposera donc sur la force de l'engagement mais également le renouveau de la démocratie participative. La Breizh Cop est pour certain-e-s concerté-e-s, ce premier pas nécessaire et/ou insuffisant vers une plus grande ouverture du dialogue entre citoyen-ne-s et institutions, qui doivent s'engager et influencer sur l'avenir de la Bretagne.

Pour un rééquilibrage des territoires bretons

Equilibre du territoire pour un équilibre de vie de ses habitant-e-s, tel pourrait être le « pitch » de cette stratégie citoyenne, conjuguant bien-être des citoyen-ne-s et égalité des territoires. L'un des leviers fréquemment mentionnés par les concerté-e-s vise à redynamiser les centralités du territoire. Pour ce faire, le double objectif est de : maintenir les services pour ceux qui restent, tout en faisant revenir des services, notamment de proximité, essentiel au développement du territoire.

Cet objectif est partagé dans les communes rurales, littorales impérial que ces nouveaux aménagements soient adaptés à la diversité d'habitats, du patrimoine, mais aussi à la diversité sociale bretonne, et respecter ces spécificités pour éviter la banalisation des territoires. La centralité est aussi liée à la question de l'attractivité régionale, que ce soit pour les citoyen-ne-s extérieurs à la Bretagne que pour les Breton-ne-s vivant déjà sur le territoire.

Pour une Bretagne des proximités, attractive et inclusive

Les participant-e-s ont imaginé plusieurs pistes pour lutter contre les effets de distance et de relégation sociale, et son corollaire de « cités dortoirs ». L'amélioration des réseaux de transports est naturellement évoquée en premier lieu, la réduction de la distance « vécue » passe d'abord par des réseaux de transports efficaces et plus accessibles, notamment dans les communes rurales. En ville comme à la campagne, les transports conditionnent l'accès aux services. La mobilité est donc vue comme un facteur d'inclusion mais aussi comme un levier d'attractivité, permettant d'attirer citoyen-ne-s et entreprises sur le territoire. L'atténuation des effets de distance passe également par une évolution des manières de travailler, et notamment le télétravail, souvent mis en avant pour ses vertus écologiques et pratiques. La thématique « déchets » est elle aussi pensée en fonction des effets de distances : nécessité de développer des centres de tri au plus près des territoires concernés, évitant ainsi la pollution de l'air par le transport de déchets.

Pour une stratégie numérique prioritairement axée sur la réduction des inégalités territoriales

Le numérique apparaît comme une problématique de premier ordre. Situé sur la ligne de crête entre performance économique et cohésion, il constitue une condition préalable à toute stratégie économique de grande ampleur. Les deux entrées liées au numérique (couverture globale et soutien aux technologies) apparaissent dans la quasi-totalité des ateliers citoyens, tous types de participant-e-s et de territoires confondus. La proposition vise notamment à mettre fin à une dichotomie entre des zones urbaines accueillant toutes les activités et des zones rurales à la traîne. Toutefois, il ne doit pas renforcer la désertification de certains territoires sous le prétexte que ceux-ci sont désormais connectés à des télé-services. Enfin, malgré les différents plans existants pour mettre fin aux « zones blanches », de nombreux concerté-e-s expriment de l'impatience ou des doutes quant aux échéances actuellement envisagées.

Pour un habitat adapté aux besoins des citoyen-ne-s, favorable au lien social et à la préservation des ressources naturelles

Les participant-e-s soulignent la nécessité de faire évoluer l'offre d'habitat en fonction des besoins des citoyen-ne-s, et de minimiser le décalage existant entre ces besoins et la taille des logements, leur prix et leur localisation. Toutefois, le constat le plus partagé est qu'un bon logement est d'abord un logement qui existe, faisant passer l'aspect quantitatif devant l'aspect qualitatif, dans la perspective d'une forte pression démographique. Les concerté-e-s soulignent l'importance du logement pour tou-te-s, notamment les plus démunis. Le nécessaire développement du logement social apparaît dans toutes les contributions, avec une forme de « saupoudrage » garantissant la mixité et le lien social. La mixité des fonctions à proximité des logements connaît aussi de nombreuses occurrences, tout comme la mise en place de modalités de construire et d'habiter plus respectueuses de l'environnement et du climat. Pour conclure « se loger » semble, être la priorité pour accéder au « Bien-être », condition sine qua non de la sécurité et de la santé des individus.

B/ Quatre profils territoriaux pour une transition sociale et écologique bretonne

En conclusion de l'analyse d'opération Breizh Cop, les représentations des concerté-e-s. permettent de dresser des profils de territoires fonctionnels avec des trajectoires spécifiques :

-La ville bretonne est construite comme le territoire de l'économie, mais une économie qui se veut circulaire, socialement solidaire, et surtout écologiquement responsable, notamment sur la question de la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de la concertation citoyenne, **la ville bretonne est la locomotive d'une économie plus responsable.**

- **Le territoire littoral** est désigné comme des espaces à fort potentiel d'avenir Breton·ne·s, mais dans le respect de l'environnement. Cela témoigne d'une prise en compte portée par les joueurs à la préservation du littoral mais aussi au maintien d'une activité créative ou productive autre que le tourisme faisant du territoire littoral, **la vitrine d'une Bretagne "propre"**.

-**Pour les territoires ruraux**, les participant·e·s ont majoritairement désigné ces territoires comme assurant le bien-être de ses habitant·e·s et la valorisation des biens communs (énergie, climat, biodiversité et eau). Cela témoigne d'une volonté de valoriser et mieux rétribuer économiquement le rôle des territoires ruraux dans l'équilibre de la Bretagne et de ses ressources. Ceci parachève un profil du territoire rural visant à faire de la **solidarité, des liens sociaux et territoriaux le cœur du développement des territoires ruraux**.

-Enfin, en ce qui concerne **le territoire mixte (péri-urbain)**, à la fois orienté vers l'environnement et le social, il offre un terrain favorable à de nouveaux types d'interactions, basées sur les circuits courts et les solidarités locales (vente directe, covoiturage, recyclage). C'est par ailleurs le territoire où les trois domaines sont les plus équilibrés entre eux, ce qui pourrait tendre à démontrer que ces espaces sont les plus propices au développement durable, et les place comme un territoire hybride, pouvant être le **laboratoire d'expérimentation des nouvelles pratiques d'aménagement durable**.

Pour conclure, parmi les priorités majoritairement identifiées dans l'ensemble des supports de concertation citoyennes, 4 objectifs sont issus des enjeux relatifs aux biens communs (climat, énergie, foncier, eau), deux à l'équilibre des territoires, deux à l'économie, un aux transports et un à la santé/Bien-être. Le trio de tête des priorités identifiées (climat, égalité des territoires, mobilité pour tou·te·s) renvoie donc à deux objectifs fondamentaux du rapport « Breizh Cop » à savoir l'urgence climatique et environnementale et le risque de fracture ou de « décrochage » territorial en Bretagne.

Cette priorisation des concerté·e·s dans la co-construction de la stratégie régionale d'aménagement et de développement vers les urgences environnementales et les inégalités territoriales et sociales est constatée par le « plateau-type » issu des 155 stratégies citoyennes construites pendant la phase de concertation, par les contributions en ligne sur l'Atelier Breton et les productions du Panel Citoyen, mais également par les tendances dégagées dans l'analyse des données du serious game « Opération Breizh Cop ». Ainsi, parmi les 5 scénarios les plus construits, 3 sont à dominante environnementale, alors que parmi les 5 scénarios les mieux notés, 4 sont constitutifs d'orientations sociales et solidaires. Cette double orientation des stratégies citoyennes implique souvent, dans l'analyse qualitative, une forme d'acceptabilité -parfois implicite, parfois explicite-, une nécessaire évolution des pratiques et des modalités d'aménagement dans un effort partagé des citoyen·ne·s et des territoires.

Cette lecture se trouve enfin confortée par le fait que ces orientations prioritaires sont majoritairement caractérisées comme des objectifs devant être atteints par des modes d'actions revisités, relatifs à la transition (changement des méthodes) et à la cohésion (équilibre de l'effort et engagement de toutes les communautés d'acteurs). Un constat qui permet de postuler qu'une grande partie du public touché par les ateliers-débats citoyens et les supports de concertation se montre favorable aux nouvelles approches environnementales et sociales, y compris au prix d'une forme de « rupture acceptée » dans les modes de développement et d'aménagement bretons évoqués par la Breizh Cop.